

Thèse de master

L'origine des institutions d'échanges culturels franco-japonaises du point de
vue la diplomatie culturelle

—

Du projet de l'Institut français de Tokyo à la fondation de l'Institut franco-
japonais du Kansai

Directeur de thèse : professeur NISHIYAMA Noriyuki
19 janvier 2015

Ecole de troisième cycle de Sciences Humaines et Environnementales de
l'Université de Kyoto

Faculté d'humanités intégrées – Cours d'instruction de langues étrangères

Enseignement de master

KAWAHIGASHI Tatsuki

Traduction du japonais au français : Guillaume ABRAM
Etudiant Master 2 LLCER « Etudes Japonaises »
INALCO

Résumé du contenu de la thèse

Faculté d'humanités intégrées Nom : KAWAHIGASHI Tatsuki

Dans le cadre de cette étude, nous tâcherons d'identifier l'origine des institutions d'échanges culturels franco-japonaises du point de vue de la diplomatie culturelle et en fixerons le point de départ au projet de l'Institut Français de Tokyo (東京フランス学院). Ensuite, nous expliquerons le contexte de naissance de la Maison franco-japonaise (日仏会館) et de l'Institut franco-japonais du Kansai (関西日仏学館).

À partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le gouvernement français s'investit dans le développement des institutions d'échanges culturels à l'étranger. Parmi elles, l'Institut français (フランス学院), qui vit le jour en 1907, s'avéra un élément essentiel pour la diplomatie culturelle qui était à venir. Aspirant à installer un Institut français dans la ville de Tokyo, le gouvernement français déploya une délégation de l'Université de Lyon sur l'archipel ce qui, contre toute attente, donna naissance à une « maison » : la Maison franco-japonaise. La « maison » était un organisme centré sur la recherche académique. Aussi, l'ambassadeur de France au Japon, Paul Claudel, s'efforça d'obtenir la fondation d'un « institut » dans le but de pouvoir atteindre les objectifs de diffusion de la langue française au Japon : il en résulta la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai en 1927, trois ans à peine après la fondation de la Maison franco-japonaise.

Choisir entre la « maison » et l' « institut » fut un problème épineux pour les Français. Du côté japonais, les noms donnés à la Maison franco-japonaise et à l'Institut franco-japonais du Kansai ont également une signification profonde qui permet d'appréhender les attentes placées en eux par leurs fondateurs.

Pour ce qui est de la fondation de ces deux organismes, il est important de prendre en compte l'existence à cette époque, entre le Japon et l'Indochine, de la question des taxes douanières. Ici, nous nous concentrerons sur les propos d'Inabata : tout en contribuant à la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai, ce francophile eut également à toucher à la question des taxes douanières dans le sens où il occupait la position de président à la Chambre du commerce d'Osaka. Dans les faits, le problème de taxes constitua une donnée du contexte qui conduisit à la naissance de l'Institut franco-japonais du Kansai.

Aujourd'hui, près de 90 ans après leur fondation, la Maison franco-japonaise et l'Institut

franco-japonais du Kansai demeurent deux institutions fondamentales aux échanges culturels franco-japonais et incarnent la diplomatie culturelle avancée du gouvernement français. À l'heure du 21ème siècle, il semble bien que ladite compétence en soit venu à représenter une nouvelle fois le chemin de la survie des nations.

Table des matières

Préface	1
0.1 La mise en place des institutions franco-japonaises d'échanges culturels dans l'histoire de la diplomatie culturelle.....	1
0.2 Objectifs de recherche	2
0.3 Grandes lignes de l'exposé	4
Chapitre 1 : Histoire de la diplomatie culturelle française et institutions d'échanges culturels	6
1.1 En guise d'introduction	6
1.1.1 Qu'est-ce que la diplomatie culturelle	6
1.1.2 Ce que nous entendons par « institutions d'échanges culturels ».....	6
1.2 Diffusion de la langue française à l'étranger sous la Troisième république	7
1.3 Développement des instituts français dans le monde	8
1.4 L'Institut français du Japon : un lieu de coopération académique	9
1.5 Organismes franco-japonais d'échanges culturels et enjeux bilatéraux	10
1.6 Les organismes d'échanges culturels franco-japonais : à l'aboutissement d'un long et pénible chemin.....	11
Chapitre 2 : Du projet de l'Institut français de Tokyo à la fondation de la Maison franco-japonaise	12
2.1 En guise d'introduction	12
2.2 L'origines des institutions d'échanges culturels dans les notes diplomatiques franco-japonaises	12
2.3 La visite de la délégation de l'université de Lyon et la question des fonctions de la Maison franco-japonaise lors de sa phase de conception.....	14
2.4 De l'« institut » à la « maison » : quel sens donner à cette évolution ?.....	16
2.5 Esprit et contenu des activités de la Maison franco-japonaise	18
2.5.1 La France au Japon, à travers le prisme de « La raison d'être du projet de la Maison franco-japonaise »	18
2.5.2 La Maison franco-japonaise pour la recherche culturelle franco-japonaise	19
2.6 Quelle signification politique pour les deux bords ?	20
2.7 Après la Maison franco-japonaise : le projet de Kyoto	21
Chapitre 3 : Contexte de mise en place de l'Institut franco-japonais du Kansai	23

3.1 En guise d'introduction	23
3.2 Prémices du projet d'un « Institut » à Kyoto.....	23
3.3 Le contexte français de la création de l'Institut franco-japonais du Kansai	24
3.4 Le géographe Ruellan et le plan de l'Université d'été française sur le mont Hiei	25
3.5 Aux origines : la mise en place de la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais.....	26
3.6 Echec de la première collecte de fonds et contribution d'Inabata	27
3.7 L'amitié franco-japonaise dans la relation proche entre Claudel et Inabata	28
3.8 La signification profonde dans le nom d' « Institut franco-japonais du Kansai »	30
3.9 La contribution du secteur privée à l'Institut franco-japonais du Kansai et la question des taxes indochinoises	33

Chapitre 4 : Système de taxations en Indochine française et négociations douanières franco-japonaises..... 34

4.1 En guise d'introduction	34
4.2 Application du système d'assimilation douanière et Indochine française	34
4.2.1 Qu'est-ce que le système d'assimilation douanière ?	34
4.2.2 Complexité des intérêts et des risques économiques	35
4.3 Question des taxes indochinoises et prudence française.	36
4.4 Détails historiques.....	37
4.4.1 Avant la visite du gouverneur d'Indochine.....	37
4.4.2 Visite du gouverneur d'Indochine.....	38
4.4.3 Après la visite du gouverneur d'Indochine.....	39
4.5 Union du gouvernement et du secteur privé dans la gestion de la question des taxes indochinoises	40

Chapitre 5 : Le dilemme d'Inabata : entre l'amitié franco-japonaise et la poursuite des intérêts de son pays..... 42

5.1 En guise d'introduction	42
5.2 Inabata et la France.....	42
5.3 Les assertions d'Inabata au sujet de la question des taxes indochinoises et l'Institut franco-japonais du Kansai.....	44
5.3.1 Question à la Chambre des conseillers	44
5.3.2 Déclaration lors de la visite en Indochine	45
5.3.3 Les impressions d'Inabata après sa visite en Indochine	46
5.3.4 Les salutations d'Inabata au banquet d'adieu du représentant de l'ambassadeur de France au Japon.....	48

5.4 Le dilemme d'Inabata.....	49
Chapitre 6 : Conclusion.....	50
6.1 Résumé.....	50
6.2 Signification de la diplomatie culturelle contemporaine	51
6.3 Enjeux futurs.....	52
Bibliographie.....	54
Remerciements.....	61

Préface

0.1. La mise en place des institutions franco-japonaises d'échanges culturels dans l'histoire de la diplomatie culturelle française

La présente étude traitera de la mise en place des institutions françaises d'échanges culturels au Japon, tout en prenant soin de situer ce phénomène dans l'historique de la diplomatie culturelle française. Bien avant la fondation de la Maison franco-japonaise (日仏会館, *Nichifutsu kaikan*) en 1924, la France et le Japon avait multiplié entre eux les échanges culturels sous des formes diverses. Ainsi la France avait diffusé le Christianisme, apporté des compétences scientifiques en tant que nation de civilisation occidentale, ou encore, contribué à la conception de textes législatifs tels que le Code civil. Au gré de ces échanges mais aussi de séjours d'études en France, de nombreux intellectuels avaient émergé au sein de la population japonaise au cours le processus de modernisation du Japon. Tomii Masaakira 富井政章 (1858-1935) et Sugiyama Naojirō 杉山直治郎 (1878-1966) sont deux d'entre eux. Juristes formés par des Français, ils rendirent la pareille en apportant leur soutien et leur attention au projet de la Maison franco-japonaise.

On ne saurait faire le récit de la modernisation du Japon à partir de l'ère Meiji sans évoquer la contribution de la France. Dans le but d'apprendre de ce pays, les Japonais en étaient venus à maîtriser le français. Ce qui n'empêcha pas que dans les années 20, la France, et avec elle sa langue et sa culture, furent délaissés au profit de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les craintes ressenties par certains chercheurs japonais et par le gouvernement français face à cette situation constituent l'un des facteurs de la fondation de la Maison franco-japonaise.

D'un autre côté, depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle, les principaux pays européens avaient commencé à prendre des mesures dans le but de diffuser leur langue à l'étranger. Dès le début du 20^{ème} siècle, la France entreprenait ainsi d'accélérer la mise en place à l'étranger d'organismes destinés, entre autres choses, à la coopération académique. La fondation de la Maison franco-japonaise, de même que celle de l'Institut franco-japonais du Kansai (関西日仏学館, *Kansai nichifutsu gakkan*), peuvent donc être appréhendées comme deux éléments de ce mouvement transnational de coopération culturelle.

Bien entendu, la création de ces organismes bilatéraux d'échanges culturels ne fut pas

indépendante des accords de principes et des stratégies entre lesdits partenaires. Pour ce qui est de la mise en place des organismes d'échanges franco-japonais sur l'archipel, on ne saurait l'attribuer à une volonté politique unilatérale du côté français. En effet, cela fut davantage le résultat de la collaboration de bon gré entre intellectuels et personnes d'influence issues du monde de la politique et des affaires japonais, en réaction, certes, à certaines propositions du gouvernement français. Dans le cas de l'Institut du Kansai par exemple, la contribution de personnalités privées à l'instar du partisan de l'amitié franco-japonaise Inabata Katsutarō 稲畑勝太郎 (1862-1949) fut déterminante.

Il est donc important, pour l'analyse de la naissance de ces institutions et de leur contexte historique, de prendre en compte l'influence des acteurs du monde des affaires et des milieux académiques qui, aux côtés des gouvernements, jouèrent un rôle à leur échelle.

0.2. Objectifs de recherche

Au cours des années 20, des institutions de coopération culturelle virent le jour à Tokyo puis à Kyoto. Après avoir fixé le point de départ des négociations franco-japonaises au projet de l'Institut français de Tokyo (東京フランス学院, *Tōkyō furansu gakuin*), nous ferons la lumière sur le contexte de développement de la diplomatie culturelle jusqu'à la formation de l'Institut franco-japonais du Kansai et de la Maison franco-japonaise. Pour ce faire, nous nous appuierons sur de précédents travaux, ainsi que sur l'analyse des archives du ministère des Affaires étrangères du Japon.

De nombreuses zones d'ombres demeurent quant au contexte d'émergence des institutions de diplomatie culturelle franco-japonaises. Pour en citer quelques exemples : on ignore encore les origines de la Maison franco-japonaise, première institution de diplomatie culturelle française au Japon. On peut aussi se demander pourquoi le projet de fondation d'un « Institut », tel qu'il apparaissait dans les notes diplomatiques échangées entre la France et le Japon, conduisit finalement à l'ouverture d'une « Maison ». Pourquoi, lors de sa phase de planification, a-t-il été si difficile d'obtenir un consensus du côté français à propos du nom à donner à la Maison ? Pourquoi les délégations universitaires françaises, usuellement déployées pour l'élaboration des projets d'instituts, ne le furent pas pour l'Institut franco-japonais du Kansai ? L'opposition entre Paul Claudel (1868-1955), ambassadeur de France au Japon, et le spécialiste d'Asie de l'Est Sylvain Lévi (1863-1935), a-t-elle quelque chose à nous révéler ? Inabata Katsutarō est-il vraiment allé jusqu'à participer de sa poche à la création de l'Institut du Kansai pour le seul intérêt de l'amitié franco-japonaise ? On ne saurait en finir s'il fallait évoquer tous les points encore non éclaircis à ce sujet.

La conscience de ce qu'il existe une différence de fonction entre une « Maison » et un

« Institut » en tant qu'organismes de coopération culturelle, se trouve être la clé de la résolution de ces énigmes. En fait, les noms « Maison franco-japonaise » et « Institut franco-japonais du Kansai » portent tous deux une signification profonde. Quelles pensées, quelles intentions les gouvernements et les personnes en charge de ces projets ont-elles bien pu verser dans ces désignations ?

Du point de vue diplomatique, la décennie 1920, laquelle vit les échanges culturels franco-japonais se développer sous l'effet de la création d'institutions dédiées, correspond aussi à la période où le Japon se fait prélever de lourdes taxes par la France dans le cadre de son commerce avec l'Indochine française. Ce problème de taxations (auquel nous ferons référence sous les termes de « question des taxes indochinoises »¹) peut être considéré comme étroitement lié à la création de la Maison franco-japonaise et de l'Institut franco-japonais du Kansai. En ce qui nous concerne, nous nous concentrerons sur la relation entre ces événements et Inabata Katsutarō, le président de la Chambre du Commerce d'Osaka.

Avant toute autre chose, cet exposé portera notre attention sur la diplomatie culturelle. Toutefois, dans le sens où la question des taxes indochinoises eut une influence sur l'émergence des institutions d'échanges culturels par le biais des négociations au sujet d'un accord commercial entre la France et le Japon, nous n'oublierons pas d'inclure ce point dans notre réflexion. Ainsi, nous traiterons dans le même temps de la diplomatie culturelle française des années 1920 et d'éléments ayant trait aux relations diplomatiques entre les deux pays. Il est également nécessaire de prendre en considération la question de l'éducation au français dans le Japon des années 1920. Somme toute, une approche pluridisciplinaire du contexte de naissance des institutions d'échanges culturels abordant ses aspects culturel, diplomatique, historique, et relatifs à l'éducation, s'avère le fondement préalable et nécessaire à une enquête et une analyse efficace des questionnements susmentionnés.

La France dispose d'organismes de coopération culturelle partout dans le monde et encourage les échanges avec les pays partenaires autour de domaines tels que la recherche académique, la langue, l'art, ou encore la musique. Par ce genre de diplomatie culturelle, le pays a fait en sorte d'accroître la conscience de son existence à l'étranger et s'est assuré avec succès d'une meilleure diffusion de son nom et de son image à l'international.

Sur les bases que constituaient la Maison franco-japonaise et l'Institut franco-japonais du Kansai – tous deux fondés dans les années 20 – le gouvernement français accéléra le mouvement de

¹ « Il serait souhaitable d'organiser des discussions non officielles à propos de ce qui constitue un sujet de préoccupation depuis l'an 40 (Meiji), à savoir la façon la plus simple d'intégrer le Japon dans un accord commercial avec l'Indochine » peut-on lire dans le deuxième volume des *Textes diplomatiques du Japon* (日本外交文書) issu de la Compilation du Ministère des Affaires étrangères (外務省編) de 1924 (Taishō an 13). Ce problème fut ensuite désigné sous les termes de « Question des taxes indochinoises » (インドシナ関税問題) comme le montre le document numéro 182 issu de l'édition publique numéro 8 intitulé « Cas des discussions informelles au sujet de la question des taxes indochinoises entre représentants français et japonais ». Nous aurons donc recours à ladite expression dans le cadre de cet exposé.

coopération culturelle avec le Japon dans les domaines de la recherche académique et de l'éducation au français. Aujourd'hui encore, près de 90 ans après leur fondation, ces deux institutions continuent à être appréciées en tant que symboles de l'amitié franco-japonaise et y conservent une position fondamentale. En ce sens, l'analyse du processus qui les a vu naître revêt une importance toute particulière.

0.3. Grandes lignes de l'exposé

Dans le premier chapitre de cet exposé, nous commencerons par définir le concept de diplomatie culturelle et par discuter de la signification de l'expression « institutions culturelles franco-japonaises » laquelle sera utilisée à de nombreuses reprises. Nous donnerons ensuite un aperçu général du processus qui conduisit à la fondation de l'Institut français en 1907, puis nous parlerons des objectifs de l'Institut en tant qu'élément de la diplomatie culturelle française et de la politique de diffusion de la langue à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Pour finir, dans la mesure où elle constitua une donnée des relations franco-japonaises à l'heure de la mise en place des institutions d'échanges culturels dans les années 20, nous aborderons la question des taxes indochinoises.

Dans le second chapitre, nous tâcherons d'identifier le point de départ des négociations franco-japonaises au sujet de la création d'institutions culturelles. Nous aborderons le débat – auquel pris part la délégation de l'Université de Lyon – autour du nom à attribuer à ce qui sera la « Maison franco-japonaise », et considérerons la difficulté qu'il y eut à obtenir un consensus en France à ce sujet. La Maison s'avérant un organisme tourné vers la recherche, nous nous attarderons également sur le contenu de ses activités. Enfin, nous verrons l'influence qu'eut la question des taxes indochinoises sur sa création.

Dans le troisième chapitre, nous parlerons du contexte de naissance de l'Institut franco-japonais du Kansai. Tout en faisant remonter ses origines aux ambitions du diplomate Paul Claudel – qui souhaitait la création d'un « Institut » – nous verrons que l'idée par Francis Ruellan d'une Université d'été française sur le mont Hiei constitua le premier développement de ce projet. Nous nous pencherons sur le contexte dans lequel Claudel entrepris la fondation de l'Institut ainsi que sur sa rivalité avec Sylvain Lévi, puis nous discuterons du rôle déterminant joué par le président de la Chambre du Commerce d'Osaka Inabata Katsutarō, de sa relation avec Claudel, et de la signification profonde du nom de l'Institut franco-japonais du Kansai. Enfin, nous verrons que dans la participation d'Inabata au projet de l'Institut se trouvaient à la fois la volonté de contribuer à l'amitié franco-japonaise et celle de remédier au problème des taxes indochinoises.

Dans le quatrième chapitre, après une description du système de taxations douanières de l'Indochine française centré autour du système d'assimilation douanière de 1892, sera traitée la relation entre la mise sur pieds de la coopération culturelle franco-japonaise et le problème des taxes indochinoises. Nous suivrons le développement des négociations diplomatiques entre les deux pays dans les suites de l'Accord franco-japonais de 1907, et mettrons ainsi en lumière la complexité des négociations entre le Japon et son double partenaire français et indochinois.

Dans le cinquième chapitre, nous aborderons le lien entre Inabata et la France ainsi que le dilemme auquel ce dernier fut confronté. En effet, de part de sa position, Inabata se retrouvait partagé entre d'un côté, son penchant francophile, aspirant à l'amitié franco-japonaise et à la création de l'Institut franco-japonais du Kansai, et de l'autre, son rôle de président de la Chambre du Commerce, pour qui s'imposait la nécessité de régler la question des taxes indochinoises. Pour éclaircir le contexte de naissance de l'Institut, et en particulier pour voir s'il n'y a pas quelque élément de réponse dans le mouvement de soutien financier de la part de nombreux organismes du Kansai, dont Inabata se fit un illustre acteur, il nous faudra aller voir du côté des années 20 et des efforts considérables investit par ce dernier dans la résolution de la question indochinoise. L'analyse du contenu des déclarations d'Inabata à destination, entre autres, des gouvernements français et japonais, sera une clé de la compréhension du contexte de naissance de l'Institut franco-japonais du Kansai.

Le chapitre six fera office de conclusion, et constituera une occasion de développer sur les enjeux de la diplomatie culturelle d'aujourd'hui et de demain.

Chapitre 1 : Histoire de la diplomatie culturelle française et institutions d'échanges culturels

1.1. En guise d'introduction

1.1.1. Qu'est-ce que la diplomatie culturelle

Le premier chapitre nous conduira à la seconde moitié du 19^{ème} siècle, à l'aube du mouvement de déploiement à l'étranger d'institutions de diffusion de leurs langues par les principales puissances européennes. Nous nous intéresserons notamment à la façon dont le gouvernement français organisa ses relations culturelles avec les pays étrangers. Pour cela, nous remonterons aux origines de cette initiative et discuterons de sa signification politique.

En premier lieu, la diplomatie culturelle consiste, pour une nation, à affirmer sa puissance à l'étranger par le recours à des instruments de soft-power que sont, par exemple, les disciplines académiques, la culture, la langue, ou les arts. Ce concept est opposé à celui de hard-power, le dernier désignant l'affirmation du pouvoir par la force militaire ou économique. En d'autres termes, il s'agit de déployer à l'extérieur ce que Dollot désignait comme la « haute culture » (Dollot, 1965)². Dans une certaine mesure, on peut attribuer l'image haut de gamme et raffinée dont bénéficie généralement la culture française au succès de ces mesures de diplomatie culturelle. L'Institut français du Japon (アンスティチュ・フランセ日本 *Ansutichu furanse nihon*) par exemple, constitue une base importante depuis laquelle le gouvernement français peut transmettre aux Japonais cette « haute culture » française. Selon Dollot, ce genre d'échanges culturels commença à se développer à partir de la fin du 19^{ème} siècle. En ce qui nous concerne, notre champ d'étude se concentrera sur les mesures de diplomatie culturelle des années 20 – dont la mise en place d'institutions d'échanges culturels constitue l'un des éléments – et se limitera à l'Europe et au Japon (Dollot, 1965). Nous discuterons notamment des institutions mise en place à l'étranger par le gouvernement français.

1.1.2. Ce que nous entendons par « institutions d'échanges culturels »

2 Note du traducteur : « haute culture », ou « 高度の文化 » dans la version originale de ce texte (voir à la page 6).

Dollot se fit l'avocat du concept de relations culturelles internationales (Dollot, 1965). La « culture » dont il est question ici renvoie à une idée assez large englobant la recherche académique, la langue, la littérature, ou encore l'art. En un sens, elle est proche de celle d' « instruction ». Les échanges et l'amitié entre les nations sont donc organisés au gré de la diffusion de cette « culture ». Il est nécessaire de disposer d'endroits où pouvoir mettre en œuvre ces activités, et c'est sous les termes d' « institutions d'échanges culturels » que nous désignerons ces lieux spécifiques. Les principales puissances européennes en vinrent donc à développer des institutions de ce genre à l'étranger. En France, les secteurs publique et privé contribuèrent activement à cette dynamique. Dans le cadre de cet exposé, nous nous intéresserons notamment à la fondation de l'Institut français en 1907.

1.2. Diffusion de la langue française à l'étranger sous la Troisième république

À partir du 19^{ème} siècle, la France commença à investir des efforts dans les relations culturelles. Ainsi, l'Alliance Israélite Universelle à destination des populations juives fut fondée en 1860 ; l'Alliance française, en étroite relation avec la gestion des colonies, en 1883 ; tandis que l'Institut français vit le jour en 1907. Plus tard, en 1920, le Service des affaires scolaires, division interne du Ministère des Affaires étrangères en charge des relations culturelles, passait au rang de département, preuve de l'intérêt du gouvernement français pour la question (Roche, Pigniau, 1995).

Dans le contexte historique qui vit le gouvernement français promouvoir la diffusion de sa langue, on dénote également l'existence d'une certaine pensée messianique. Plus précisément, il y avait à cette époque une idéologie selon laquelle la France « mère patrie de la démocratie ayant diffusé la philosophie des « Droits de l'Homme » et fille aînée de l'Eglise catholique, incarnait la civilisation universelle et se devait d'entraîner vers ces hauteurs les peuples du monde » (Nishiyama 西山, 2010, p.356).

Cette fierté et cette confiance en soi demeuraient profondément enracinées à la première moitié du 20^{ème} siècle. À l'occasion d'une conférence à l'Université impériale de Kyoto, Claudel illustre cette fascination par des propos autour de l'universalité et de la lucidité de la langue française (Claudel, 1995). Lors de la cérémonie d'ouverture de l'Institut franco-japonais du Kansai, Fernand Pila, ambassadeur au Japon de 1935 à 1936, tenait quant à lui les propos suivants :

[...] Or, quelle langue de l'Occident plus que le français a le droit et le pouvoir de satisfaire cet intelligent désir ? N'est-il pas la langue de l'un des grands peuples qui ont le plus largement contribué à la formation de cette civilisation et qui offrent à

cet égard les richesses les plus grandes ? [...]»³

(Marchand, 1937, p. 40)

La logique selon laquelle la France disposait d'une mission civilisatrice servit d'appui à l'administration des colonies, mais elle fut aussi amplement reprise par les deux diplomates qui, dans le cadre de leur fonction, se devaient de redynamiser l'éducation au français sur l'archipel.

1.3. Développement des instituts français dans le monde

En 1907, le premier institut français voyait le jour à Firenze sous l'initiative du professeur Julien Luchaire (1876-1962) de l'Université de Bordeaux. Pour les dix années qui suivirent, l'Institut français de Firenze constitua un modèle pour les instituts français qui se diffusèrent en Europe et majoritairement à l'est (Espagne, 1993). De tels établissements furent installés à Londres, Madrid, et Saint Pétersbourg entre 1907 et 1914, à Prague en 1920, à Bucarest en 1923, ou encore à Varsovie en 1924. Cette dynamique devait beaucoup aux évolutions de l'ordre international européen provoquées par la Première guerre mondiale, à l'issue de laquelle la France s'efforça de renforcer son influence culturelle dans le monde, ce qui fut particulièrement visible en Europe de l'est (Chevalier, 2001). En mettant sur pieds une délégation d'universités et en développant ses relations avec les pays slaves, la France se positionnait comme un acteur majeur de la région avec l'espoir de supplanter l'influence de l'Allemagne. C'est dans ce contexte que fut installé le premier institut français post-Première guerre mondiale à Prague, en 1920.

La période qui vit la fondation de la Maison franco-japonaise et de l'Institut franco-japonais du Kansai, respectivement en 1924 et 1927, correspond presque à celle de la diffusion des instituts français en Europe de l'est. Hamaguchi 濱口 affirme que du point de vue de sa stratégie diplomatique, le gouvernement français liait l'Europe de l'est à l'Asie de l'est (Hamaguchi, 2010). Sans être accidentelle, la répartition géographique des instituts semble effectivement confirmer cette hypothèse.

Trois instituts furent fondés au Japon après l'Institut franco-japonais du Kansai : l'Institut franco-japonais de Tokyo en 1952, l'Institut franco-japonais de Kyushu en 1975, et l'Institut franco-japonais de Yokohama en 1990. À compter du 1er septembre 2012, les quatre établissements fusionnaient avec le département des affaires culturelles de l'Ambassade française du Japon et étaient administrés en tant qu' « Instituts français du Japon ».

3 Note du traducteur : Il s'agit de la traduction en français de cette citation telle qu'elle apparaît dans le texte original (page 7).

1.4. L'Institut français du Japon : un lieu de coopération académique

Comme le montre Luchaire, les instituts français cumulent les deux fonctions que sont d'une part l'étude de la langue et de la culture locales par des chercheurs et étudiants français, et de l'autre, l'étude de la langue et de la culture françaises par les chercheurs locaux (Luchaire, 1923). En ce sens, les instituts font figure d'institutions d'échanges culturels du gouvernement français par excellence. En réalité toutefois, l'une des caractéristiques des instituts est d'être nettement plus axés sur l'apprentissage de la langue et de la culture françaises par les locaux que l'inverse. Et c'est d'avantage au sein des « Maisons » et des « Ecoles » dont nous parlerons plus tard, que les recherches sur la culture locale par des chercheurs français et les échanges académiques ont lieu.

Les universités françaises jouèrent un grand rôle dans l'installation des instituts français à l'étranger – et notamment en Europe – au cours années 20 : voilà un fait que de précédents travaux avaient déjà clairement établi. Notre étude aura été l'occasion d'observer une tendance similaire dans le processus des négociations franco-japonaises. À cet égard, l'Ambassade française au Japon confirme nos dires dans sa « Note au sujet de la création de l'Institut français » datée du 19 mars 1918 et à destination du gouvernement japonais.

[...] Des établissements dite Institute français existent dans plusieurs pays étrangers, notamment à Florence (Italie) à Londres, à Madrid, en Russie. Ces établissements sont créés et subventionnés par diverses universités françaises (Grenoble, Lille, Bordeaux, Toulouse). L'Institut Français de Tokyo serait placé sous l'autorité scientifique de l'Université de Lyon. [...]⁴

(Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques, 1918, image 17)

De nombreuses universités françaises eurent un rôle dans la fondation des instituts français. Comme on peut le voir dans cette note de l'Ambassade, une délégation de l'Université de Lyon fut envoyée au Japon en 1919, et des discussions furent organisées au sujet de la création d'un organisme permanent de coopération culturelle. En définitive toutefois, c'est une Maison et non un Institut qui vit le jour à Tokyo. À l'inverse, Firenze fut dotée d'un Institut tandis que Luchaire prévoyait initialement d'y construire une Maison.

Renard nous explique que la fondation de l'Institut français de Firenze se fit avec l'aide de

⁴ Note du traducteur : Il s'agit de la traduction en français de cette citation telle qu'elle apparaît dans le texte original (page9).

l'Université de Grenoble et le soutien du gouvernement français, et qu'elle fut considérée comme une extension de l'université, ou en d'autres termes, une sous-division de celle-ci (Renard, 2001).

Les instituts français furent donc conçus, dans le cadre de la diplomatie culturelle française, comme des organismes spécialisés dans la coopération culturelle internationale par excellence.

1.5. Organismes franco-japonais d'échanges culturels et enjeux bilatéraux

En se fondant sur sa position de diplomate et sur l'abondance des documentations en rapport avec la Chine, Shinonaga 篠永 met en évidence le fait que cette dernière se trouvait, à l'origine, au centre des préoccupations diplomatiques françaises en Asie (Shinonaga 篠永, 2010a). Le basculement de la politique française en faveur de l'archipel n'intervint qu'après la victoire japonaise dans son conflit avec la Chine. À la suite de l'Arrangement franco-japonais (日仏協約) de 1907, les relations franco-japonaises se renforcèrent encore d'avantage (Shinonaga 篠永, 2010a). Néanmoins la question de l'Indochine, pourtant d'un grand intérêt pour le Japon, demeura absente de cet accord ainsi que du traité sur le commerce maritime franco-japonais (日仏通商航海条約) de 1911. Sans pouvoir bénéficier du « traitement de la nation la plus favorisée » dans le cadre de son commerce avec l'Indochine, le Japon continua à s'y voir imposer de lourdes taxes, ce qui sera le cœur de la fameuse « question des taxes indochinoises ».

Il faudra attendre jusqu'en 1932 pour qu'au gré de la signature d'un accord commercial avec l'Indochine (日本・インドシナ通商協定) soit enfin abolie la relation inégale entre le Japon et la colonie française : cinq ans après la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai, le Japon bénéficiait enfin d'un traitement égal dans son commerce avec l'Indochine.

Hamaguchi attribue le piétinement des négociations franco-japonaises au sujet des taxes à la distance qui se creusa entre les deux pays au moment de la Première guerre mondiale. À cette époque, le Japon, pourtant allié de la France, n'avait pas pu déployer de soldats en Europe (Hamaguchi 濱口, 2011b). Par ailleurs, si l'on s'en tient aux documentations diplomatiques japonaises et aux précédentes recherches, le comportement inconsistant et lunatique de la France constitue une explication supplémentaire aux difficultés que connurent les négociations entre la France et le Japon. Cette irrégularité du côté français est à attribuer au jeu des nombreux acteurs qui œuvraient alors au service des intérêts de la France et disposaient d'une influence en Indochine. On retrouve parmi eux le gouvernement français, le gouvernement général d'Indochine, ainsi que

d'autres organismes.

Au cours de la décennie 1920 qui vit la naissance de la Maison franco-japonaise et de l'Institut franco-japonais du Kansai, la question des taxes indochinoises demeurait la pierre d'achoppement du commerce entre le Japon et l'Indochine. La fondation des deux institutions n'est d'ailleurs pas sans lien avec cette question. Comme le rapporte Hamaguchi : « Au moment de son activisme diplomatique à Tokyo, Claudel était constamment hanté par l'Indochine » (Hamaguchi 濱口, 2011a, p.3). À la lumière de ces informations, on prend conscience de l'importance qu'eut cette question dans les relations franco-japonaises.

1.6. Les organismes d'échanges culturels franco-japonais : à l'aboutissement d'un long et pénible chemin

Dans ce premier chapitre, nous avons discuté de l'histoire de la diplomatie culturelle française à partir du 19^{ème} siècle. Par la mise en place d'institutions d'échanges culturels à l'étranger – notamment au cours des années 20, après la Première guerre mondiale – le gouvernement français organisa l'approfondissement des échanges culturels avec ses partenaires, promouvant la diffusion de sa langue et la coopération entre les chercheurs français et étrangers. Quarante-dix ans environ après leurs fondations, la Maison franco-japonaise et l'Institut franco-japonais du Kansai peuvent toujours être considérés comme des accomplissements majeurs de la politique de diplomatie culturelle française.

Gardons toutefois à l'esprit que le moindre de ces projets d'institution d'échanges culturels aura nécessité, au préalable, un accord de principes entre la France et son partenaire, et ensuite, du temps et des ressources financières considérables. La contribution apportée par ceux qui, en grand nombre, partageaient ces ambitions, fut extrêmement importante.

Dans le prochain chapitre, nous étudierons en profondeur le contexte historique qui vit, au gré d'une note du gouvernement français du 12 février 1918, l'émergence du projet de la Maison franco-japonaise. Nous analyserons la façon dont le projet fut élaboré pour finalement voir le jour six ans plus tard, en décembre 1924. Nous n'oublierons pas d'évoquer la signification politique que revêtait la fondation de la Maison franco-japonaise.

Chapitre 2 : Du projet de l'Institut français de Tokyo à la fondation de la Maison franco-japonaise

2.1. En guise d'introduction

Dans ce second chapitre, nous parlerons du projet de l'Institut français de Tokyo dans la mesure où il constitua le point de départ de ce qui fut le premier organisme d'échanges culturels français au Japon : la Maison franco-japonaise. Nous évoquerons en détail le contexte de la fondation de la Maison, notamment du point de vue de sa fonction, puis nous discuterons de la signification politique que le gouvernement français versa dans le projet. S'il s'écoula presque six années entre l'accord de principe des gouvernements français et japonais et la fondation de la Maison, c'est qu'il s'agissait là d'une entreprise d'une grande complexité.

2.2. L'origine des institutions d'échanges culturels dans les notes diplomatiques franco-japonaises

La volonté de créer des d'institutions de coopération culturelle fait suite à une impulsion du côté français. En effet, la note datée du 12 février 1918 de l'Ambassade de France au Japon à destination Ministère des Affaires étrangères japonais nous permet de le confirmer.

Le Gouvernement de la République approuve le projet soumis par l'Ambassade de France de créer un Institut Français au Japon. Il est disposé à confier la tutelle de cette institution à l'Université de Lyon.

Il serait désireux de connaître d'urgence si le Gouvernement Impérial accueille favorablement ce projet qui est de nature à créer des relations plus étroites dans le domaine intellectuel et moral entre le Japon et la France.⁵

(Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques, 1918, image 2)

Ici, c'est vraisemblablement la première fois que la proposition de créer un « institut » était

⁵ Note du traducteur : Il s'agit de la traduction en français de cette citation telle qu'elle apparaît dans le texte original (page 13).

faite aux Japonais. Ainsi le premier projet de création d'un organisme d'échanges culturels franco-japonais, bien qu'il donnât naissance à une « maison », était à l'origine celui d'un « institut ».

Le 14 février 1918, au sein du gouvernement japonais, le vice-ministre Shidehara 幣原 ébauchait une note « À propos de la création d'une association française » qu'il faisait parvenir cinq jours plus tard au vice-ministre de l'Education Tadokoro 田所. Le texte d'origine, qui évoque une « association française » (佛国協會 *fukkoku kyōkai*), montre que les Japonais n'avait pas encore opté pour le terme japonais équivalent à celui d' « institut » (*gakuin*). En outre, Shidehara y manifeste son intention de faire avancer le projet : « C'est très favorablement que nous entreprenons de considérer cette proposition », écrit-il au sujet de la note de l'Ambassade française (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1918, image 5).

Le mois suivant, dans une lettre datée du 4 au vice-ministre des Affaires étrangères Shidehara, le ministre français Regnault laissait transparaître assez clairement l'un des objectif politique du projet : rivaliser avec l'Allemagne (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1918, image 5).

Plus intéressant encore, dans l'ébauche d'une note du 15 mars du ministère des Affaires étrangères japonais à destination de l'Ambassade française au Japon, le terme « association » (*kyōkai*) apparaît biffé dans les expressions « association française » (*furansu kyōkai*) et « ladite association » (*honkyōkai*) : il est corrigé par le terme d' « institut » (*gakuin*) (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1918, image 5). Ici, c'est vraisemblablement la première fois que le gouvernement japonais traduisait l'expression « Institut français » par le terme *furansu gakuin*.

Le 19 mars 1918, une nouvelle note française « À propos de la fondation de l'Institut français » parvenait au gouvernement japonais. On y apprend que les instituts français fondés précédemment de par le monde avaient bénéficié de l'aide financière d'universités françaises, mais aussi que l'Institut français de Tokyo sera placé sous la tutelle académique de l'université de Lyon. La future Maison franco-japonaise se positionne alors dans le sillage des projets successifs d'instituts français en Europe depuis 1907. Dans ce document aussi, les Français ont recours au terme d' « Institut français de Tokyo » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1918, image 5).

Le 12 avril, dans une note « À propos du projet de fondation de l'Institut français » à destination de l'Ambassade française au Japon, les Japonais approuvaient le projet et les gouvernements des deux pays parvenaient officiellement à un accord (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1918, image 5). Comme il est possible

ici que le simple nom d' « Institut français de Tokyo » provoque la confusion, nous tenons à préciser que ce premier projet n'est pas à confondre avec celui presque éponyme de l'Institut franco-japonais de Tokyo, lequel verra le jour en tant que deuxième institut français de l'archipel quelques années plus tard, en 1952. Aussi, ces deux projets n'ont pas de relation directe.

2.3. La visite de la délégation de l'université de Lyon et la question des fonctions de la Maison franco-japonaise lors de sa phase de conception

Nous poursuivrons en expliquant le contexte de la mise sur pieds des institutions d'échanges culturels au Japon par le gouvernement français. En 1871, la première école de français du Japon avait vu le jour à Kyoto, au gré des efforts de Léon Dury (1822-1891). Néanmoins, il fallut attendre 1924 pour que, sous l'action conjuguée de la délégation de l'université de Lyon et de Claudel, naisse la première véritable institution de coopération culturelle franco-japonaise de l'archipel : la Maison franco-japonaise.

Dollot divisait en deux catégories les partenaires culturels de la France : d'un côté, les pays qui se situaient économiquement et culturellement à son niveau, et de l'autre, les pays en développement (Dollot, 1965). En tant que puissance hégémonique en Asie, on peut dire que le Japon appartenait à la première catégorie.

Avant la naissance de la Maison franco-japonaise, en 1909, l'Association française (日仏協会 *Nichifutsu kyôkai*) était née de la fusion de l'ancienne Association franco-japonaise (旧日仏協会 *Kyû nichifutsu kyôkai*) et de l'Académie de France (日仏協会 *Futsu gakkai*), laquelle avait pour objectif de diffuser la connaissance de la langue française. Cette manœuvre constitua le premier pas vers la fondation de la Maison. Parmi ceux qui y eurent un rôle, on retrouve Ume Kenjirô 梅謙次郎 (1860-1910), expert en droit français et président de la chair de droit de l'Université de Tokyo, l'ingénieur Furuichi Kôï 古市公威 (1854-1934), et les juristes et Tomii Masaaki 富井政章 (1858-1935) et Yamada Saburô 山田三良 (1869-1965) (Frank, Iyanaga 彌永, 1974).

Ensuite, comme nous permet de le confirmer l'étude des notes ci-dessus, ce sont les Français qui prirent la barre et ouvrirent la voie pour le projet de la Maison franco-japonaise.

À la suite d'une note du gouvernement français du 12 février 1918, la délégation de l'Université de Lyon fut envoyée au Japon en 1919. Celle-ci était centrée autour du directeur de l'Université, Paul Joubin, et de Maurice Courant, spécialiste de l'Orient issu du même établissement (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). Après avoir fait part une nouvelle fois de son plan pour la mise en

place d'institutions d'échanges culturels franco-japonaises, la délégation ouvrit les négociations avec les Japonais. En tant qu'ambassadeur en poste au Japon, Claudel les prit en charge et assura leur bon déroulement (Frank, Iyanaga 彌永, 1974).

La mise en place par la France d'organismes d'échanges culturels se déroula très souvent de la sorte : le ministère des Affaires étrangères émettait une idée, suite à quoi les organismes universitaires constituaient des délégations d'experts qu'ils dépêchaient sur place pour un travail d'analyse de terrain et de négociations. On peut voir cette dans cette dynamique l'établissement d'un modèle rationalisé du processus de construction des institutions d'échanges culturels.

Cette délégation, centrée autour de l'Université de Lyon, avait ses propres objectifs. Ceux-ci sont assez clairement exprimés dans les écrits laissés par ses membres : « Il s'agit, pour les chercheurs et membres des universités de France et du Japon, de concevoir une approche culturelle de nos relations en multipliant les échanges de personnes et en effectuant des recherches mutuelles sur la civilisation de nos pays » (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). Dans les faits, la Maison franco-japonaise, qui vit le jour en décembre 1924, apparaît assez en phase avec les objectifs de la délégation.

Joubin souhaitait que la Maison franco-japonaise (à ce stade du projet, on parlait de « Maison française ») rentre dans la même catégorie que les « Ecoles » qui existaient déjà à Rome et à Athènes (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). Joubin ne fut pas le seul à se référer à ces organismes préexistants dans le but d'établir des normes nouvelles pour les organismes d'échanges culturels à l'étranger. Mais l'opinion au sujet des écoles de Rome et d'Athènes était variable. À cet égard, Claudel déclarait dans son discours pour l'ouverture de la Maison, que les jeunes français envoyés sur l'archipel dans le but d'étudier la civilisation unique et profondément intéressante qui était celle du Japon, n'avaient rien à envier à ceux qui, à Rome ou à Athènes, étudiaient des civilisations appartenant au passé (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). De par sa vitalité, c'est la civilisation japonaise qui l'emporta. Comme on pouvait le voir à l'occasion de la fondation du premier Institut français à Firenze, Luchaire – qui en était l'un des artisans – partageait la même idée : pour lui, les écoles de Rome et d'Athènes, centrées sur l'archéologie, ne pouvaient servir de modèles au nouvel organisme. Dans le projet initial qu'il ébaucha pour Firenze, Luchaire prévoyait une « maison » qui, au-delà des Français, accueillerait aussi des Italiens, et où les deux étudieraient ensemble. La langue italienne serait enseignée aux français, et inversement. De l'apprentissage mutuel de leur langue et de leur culture, les deux peuples en viendraient à développer une compréhension mutuelle (Luchaire, 1965, page 150).

La divergence d'opinion à propos des écoles de Rome et d'Athènes entre Joubin, Claudel, et

Luchaire, reflète la diversité de leurs attentes quant au contenu des activités des nouveaux organismes à Firenze et à Tokyo. Pour le dire simplement, Joubin désirait un organisme au service des chercheurs français, Luchaire souhaitait qu'il soit également ouvert aux chercheurs locaux, et Claudel voulait une organisation qui soit à mi-chemin entre les deux. Non content des fonctions attribuées à la « maison », ce dernier finira par opter pour l'idée d'un « institut », ce qui mena à l'Institut franco-japonais du Kansai. Dans les faits, Joubin et Claudel furent à l'origine de la Maison franco-japonaise, laquelle fut conçue comme un organisme centré sur la recherche. Luchaire, quant à lui, fonda un Institut français concentré sur l'éducation à la langue française. Plus tard, quand il fut question d'établir l'Institut franco-japonais à Kyoto (京都日仏学院 *Kyôto nichifutsu gakuin*) pour la région du Kansai, Claudel se trouva en contradiction avec le spécialiste de l'Orient Sylvain Lévy. Cette opposition radicale au sujet des fonctions à attribuer à la Maison franco-japonaise et à l'Institut franco-japonais du Kansai, est illustrée dans une correspondance diplomatique de Claudel du 10 janvier 1927. En ce qui concerne la Maison franco-japonaise, Claudel envisageait ainsi « un séminaire de Hautes Études où de jeunes savants se forment à la connaissance approfondie des choses Japonaises », quant à l'Institut franco-japonais du Kansai, il était question pour lui d'« un établissement qui a surtout pour but la propagation de notre langue et l'initiation des jeunes gens aux idées Françaises »⁶ (Claudel, 1995, p. 395). Claudel était conscient de ce que la Maison franco-japonaise était orientée vers la recherche académique. C'est pourquoi il ambitionnait pour l'Institut franco-japonais du Kansai à Kyoto un organisme qui, à l'inverse de la Maison, serait dédié en priorité à l'apprentissage de la langue et de la pensée française.

2.4. De l' « institut » à la « maison » : quel sens donner à cette évolution ?

En 1918, la France émettait le projet de créer un « Institut français à Tokyo », ce qui aboutit tout compte fait à la naissance de la « Maison franco-japonaise ». En effet, dans le chapitre premier « Nom et domiciliation » de l'« Acte de naissance de la société de la Maison franco-japonaise », l'article 1 stipule « Ladite association porte le nom de Maison franco-japonaise » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1924a, image 10).

Nous savons qu'avant qu'il soit décidé du nom de « Maison franco-japonaise », il avait été question d'appeler le nouvel organisme « Maison de France ». Cette appellation était déjà utilisée quand la délégation de l'Université de Lyon fit son voyage au Japon en 1919 (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). En décembre 1922, un mois après une première « Proposition individuelle pour le projet de

⁶ Note du traducteur : Il s'agit, pour les deux citations ci-dessus, de leur traduction en français telle qu'elle apparaît dans le texte original (page 17).

la Maison franco-japonaise », Claudel lui-même titrait une « Note sur la Maison de France », attestant de ce qu'il était encore favorable, à cette époque, à l'idée de la « maison » (Frank, Iyanaga 彌永, 1974).

Au-delà des expressions Maison « franco-japonaise » et Maison « de France », ce sont les termes « maison » et « institut » qui, ici, nous intéressent réellement. De même, nous n'oublierons pas de parler du terme « école », la raison en étant que dans la note susmentionnée, Claudel fait aussi référence à la « Maison de France » sous le terme d'« Ecole de Tokyo » (東京学院 *Tōkyō gakuin*). Quelle signification peut-on donner à l'emploi de ce terme dans le nom d'une institution d'échanges culturels française à l'étranger ?

Comme l'explique Fujihara 藤原, la France avait fondé en 1900 l'Ecole française d'Extrême-Orient, dans le but d'organiser les recherches sur la langue, la topographie, et l'archéologie d'Indochine. Comparée à un « institut », cette « école » était un établissement ayant pour priorité les activités de recherche (Fujihara 藤原, 2014). Toujours selon Fujihara, la « maison » avait donc été imaginée comme un compromis entre les deux (Fujihara 藤原, 2014). Une fois mise en place, de nombreuses conférences furent organisées à propos de la France et du Japon sous l'égide de la Maison, de même que fut lancée la publication de deux revues : le « Bulletin de la Maison franco-japonaise » (日仏会館学報 *Nichifutsu kaikan gakuhô*) et la « La Culture franco-japonaise » (日仏文化 *Nichifutsu bunka*). Ces exemples permettent d'appréhender le dynamisme des activités de recherche au sein de la Maison, en comparaison avec ce que l'on observe au sein des instituts, dont celui du Kansai. Dans le sens où dans la note citée plus haut, Claudel emploie à la fois le terme d'« école » et celui de « maison » pour désigner la future organisation, il semble que ce dernier ne faisait pas clairement la différence entre les deux. Contrairement à ce que dit Fujihara, on peut donc se demander si la Maison franco-japonaise n'était pas en réalité plus proche de l'« école » qu'elle ne constituait un compromis entre celles-ci et un institut.

Quelques mois plus tard, le 28 avril 1924, Claudel rebasculait en faveur de l'idée de l'« Institut » et faisait parvenir à Kijima 木島 une « Note sur l'Institut franco-japonais » (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). Il y a peu de cela, en 1922, ce dernier parlait encore de « maison », et ce basculement peut-être interprété comme la manifestation chez Claudel de la crainte de voir la Maison franco-japonaise être établie en tant qu'organisme de recherche. Entre la « maison », l'« institut », et l'« école », les Français auront tergiversé jusqu'au bout quant au nom à donner à ce nouvel organisme.

On peut également s'interroger sur le contexte qui conduisit, de leur côté, les Japonais à opter pour une « Maison » franco-japonaise. Ici, les mots du premier ministre du Japon Katō

Takaaki 加藤高明 (1860-1926) lors de son discours d'inauguration de la Maison franco-japonaise, donnent une idée des raisons qui motivèrent ce choix. « Il existe d'ores et déjà des associations similaires à l'Association franco-japonaise, mais il n'y a pas eu, jusqu'à aujourd'hui, quoique ce soit que l'on puisse qualifier de « maison ». À mon sens, la Maison franco-japonaise est la première organisation à établir un foyer » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1924b, image 32). En d'autres termes, il semble que la « Maison » fut nommé ainsi dans le but de mettre en avant son statut d'espace de rencontre pour les chercheurs français et japonais. L'Institut franco-japonais du Kansai, au contraire, était majoritairement porté sur l'éducation. N'était-ce pas précisément pour distinguer l'Institut de la Maison que l'on ajouta le terme *kan* – issu du nom de cette dernière – au terme *gaku*, pour obtenir le terme *gakkan* (institut)⁷ ? Quant au nom de l'Institut franco-japonais du Kansai, nous en parlerons dans le quatrième chapitre.

2.5. Esprit et contenu des activités de la Maison franco-japonaise

2.5.1 La France au Japon, à travers le prisme de « La raison d'être du projet de la Maison franco-japonaise »

Dans la partie « La raison d'être du projet de la Maison franco-japonaise » de sa « Proposition pour la Maison franco-japonaise » d'août 1922, Sugiyama Naojirô 杉山直治郎 expliquait que le bouillonnement culturel observé sur l'archipel depuis la Révolution Meiji s'était majoritairement fondé sur l'assimilation de la culture ouest-européenne et, en particulier, plus encore que de celles de l'Allemagne, de l'Angleterre, ou des Etats-Unis, sur la contribution de la culture française. En dépit de cette contribution majeure, déplorait-t-il, la culture française ne se voyait pas attribuer sur l'archipel la place qu'elle méritait (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1922a).

Dans les faits, à cette époque, la position de l'éducation au français sur l'archipel était peu avantageuse. La conférence franco-japonaise organisée à l'occasion de la visite au Japon du gouverneur d'Indochine Martial Henri Merlin, permet d'appréhender cette situation. Durant cette rencontre, à laquelle participèrent Paul Claudel et le ministre japonais des Affaires étrangères Matsui 松井, fut traitée la question du commerce entre l'Indochine et le Japon, de même que celle de l'exportation du fer et des avions français à destination de l'archipel. Sur ce dernier point, les

⁷ Note du traducteur : Plus en détails, *gaku* (学) renvoie à l'idée de l'étude, de la science, tandis que *kai* (会) renvoie à l'idée de l'assemblée. *Gakkan* (学館), ou « institut », évoque donc un établissement scientifique, et se distingue de *kaikan* (会館), ou « maison », qui évoque d'avantage un lieu de réunion. Le *kan* (館), présent dans les deux termes, renvoie quant à lui à l'idée du bâtiment.

Japonais firent entendre que, du fait du nombre élevé d'anglicisants dans le pays, il leur était préférable d'importer des biens conçus dans un style anglais ou américains⁸ (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1924a). La situation défavorable de l'éducation au français avait donc une influence néfaste directe sur les affaires économiques françaises au Japon. En tant que diplomate, il incombait évidemment à Paul Claudel de résoudre ce double problème économique et académique.

Continuons avec « La raison d'être du projet de la Maison franco-japonaise » de Sugiyama. Ce dernier y écrit « À l'issue de la Grande guerre, comme traversant une période de prospérité inédite depuis la Grande Révolution, la culture française vit ses partenaires étrangers se bousculer dans le but de mettre en place des nouvelles institutions en partenariat avec la France » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1922a, image 4). S'agissant d'un texte du début des années 20, il est facile d'imaginer que les « nouvelles institutions » évoquées ici font allusion aux Instituts français. Les Japonais avaient vraisemblablement conscience de ce que les institutions françaises d'échanges culturels s'étaient multipliées à l'étranger. « Si l'on part du principe que les essors et les déclinés des sociétés contemporaines sont liés, dans une large mesure, à ces mesures de politique culturelle, alors, en remédiant durablement aux défauts fondamentaux de notre culture, nous nous dispenserions de nous inquiéter d'avantage du destin de notre nation », déclarait ensuite Sugiyama (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1922a, image 4). Pour ce dernier, il s'agissait d'élargir la portée de la culture japonaise à l'échelle internationale, ce pour quoi il fallait construire sur l'archipel des institutions aptes à servir de base à une coopération culturelle pérenne entre la France et le Japon (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1922a, image 4).

2.5.2. La Maison franco-japonaise pour la recherche culturelle franco-japonaise

Le quatrième article de l'« Acte de création de la société de la Maison franco-japonaise » expose avec clarté la nature des activités au sein de l'institution (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1924). Elles sont les suivantes :

1) La recherche conjointe dans le domaine des cultures française et japonaise

⁸ « L'essentiel de la rencontre du gouverneur Merlin et du ministre des Affaires étrangères Matsui » (11 mai, de 10h à 12h30, résidence du ministre des Affaires étrangères).

- 2) Les activités de médiation culturelle franco-japonaises
- 3) La collecte et l'exposition des matériaux de recherche relatifs aux cultures française et japonaise
- 4) Les rencontres, conférences, et publications relatives aux cultures française et japonaise
- 5) La promotion et la planification de la diffusion des cultures française et japonaise
- 6) La mise à disposition de logements pour les personnalités françaises
- 7) Toute autre activité que le conseil d'administration jugera nécessaire

On voit bien ici à quel point la Maison mit l'accent sur les cultures française et japonaise et sur la recherche à leur sujet. Par ailleurs, la collecte et l'exposition des matériaux de recherche relatifs aux cultures française et japonaise (3), les rencontres, conférences, et publications relatives aux cultures française et japonaise (4), et la mise à disposition de logements pour les personnalités françaises (6), sont des activités qui nécessitent l'existence d'infrastructures sur place et qui donnèrent du sens au projet de construction de la Maison, laquelle n'était autre que la première institution permanente d'échanges culturels franco-japonais de l'archipel. Ici, l'absence de toute mention faite de l'éducation au français ou de la diffusion de la langue doit également attirer notre attention. Cela montre que l'on attendait de la Maison qu'elle remplisse une fonction académique plutôt qu'éducative.

Mais cet « Acte de création » se limitait à l'administration japonaise de la Maison (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). En effet, dès les premières heures de sa mise en place, celle-ci se retrouva divisée entre sa part française et sa part japonaise et des antagonismes apparurent au sujet de sa direction (Frank, Iyanaga 彌永, 1974), mettant en lumière la difficulté qu'il y avait à mettre en place une gestion unifiée de l'organisme.

2.6. Quelle signification politique pour les deux bords ?

La Maison vit donc le jour en tant qu'organisme permanent d'échanges culturels au service de la recherche sur les cultures française et japonaise : par-là, les partisans de l'amitié entre la France et le Japon voyaient exaucé l'un de leurs vœux les plus chers. L'objectif principal de la Maison demeurait l'organisation des échanges culturels entre les deux pays. Toutefois, l'existence d'un sentiment de crise politique ressentie au sein du gouvernement français constitua un autre motif à la poursuite du projet. Du côté français, en même temps que l'on s'inquiétait de la présence et de la visibilité de l'Allemagne et de l'Angleterre au Japon, on était conscient que les relations économiques entre l'archipel et l'Indochine devenaient compliquées (Chūjō 中條, 2001).

Au Japon, les taxes élevées imposées dans le cadre du commerce avec l'Indochine étaient perçues comme un problème, et cette question eut à voir avec la fondation de la Maison franco-japonaise. La Société des Amis de l'Indochine (仏領印度支那協会), une fondation japonaise privée, s'impliqua grandement dans la résolution du problème des taxes (Hamaguchi 濱口, 2013). L'article 2 (Objectifs) de son règlement stipule « Ladite société a pour objectif d'œuvrer au développement des relations économiques et commerciales avec l'Indochine, ainsi que d'apporter son soutien aux initiatives franco-japonaises en Extrême-Orient ayant pour objectif la construction d'une amitié et d'une culture pacifique entre la France et le Japon » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1922b, image 4). Il s'agit donc littéralement d'un organisme visant au développement des relations commerciales et de l'amitié entre la France et le Japon.

Comme le montre Chūjō 中條, c'est en lien avec le problème des taxes indochinoises que le processus de fondation de la Maison connut une accélération en 1923 (Chūjō, 2001). Hamaguchi livre une analyse semblable et explique que Claudel usa de la question des taxes pour susciter l'adhésion du Japon au projet de la Maison (Hamaguchi 濱口, 2013). Par ailleurs, dans une note du 3 juin 1924, Claudel attribuait la visite au Japon du gouverneur d'Indochine Merlin à l'activisme de la Société des Amis de l'Indochine (Claudel, 1995). Après le départ du gouverneur, il écrit « une délégation de cette Société est venue lui rendre visite et lui a déclaré qu'elle prenait à sa charge la question de l'Institut Franco-Japonais⁹ et qu'elle assumait la responsabilité d'en assurer la fondation »¹⁰ (Claudel, 1995, p. 271).

On comprend bien ici que, en apportant son soutien à l'amitié franco-japonaise et au projet de la Maison, la Société des Amis de l'Indochine espérait parvenir à régler la question des taxes indochinoises. À cet égard, la contribution financière de la Société s'avéra capitale (Hamaguchi 濱口, 2013).

2.7. Après la Maison franco-japonaise : le projet de Kyoto

9 Comme on le voit ici, environ un an et demi avant l'ouverture de la Maison, Claudel parlait de construire un « Institut ». Il faisait de même le 29 octobre, à un mois et demi environ de l'ouverture (Claudel, 1995, p. 302). Si l'on part du principe qu'une distinction nette existait pour lui entre une « Maison » (terme qu'il utilise dans une note de décembre 1922), et un « Institut », il est possible d'interpréter cette évolution comme la preuve d'un changement d'opinion en faveur de la « Maison ». Toutefois, en prenant les choses dans le sens contraire, on peut également penser que la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai, qui intervient quelques années plus tard, témoigne chez Claudel d'un retour au principe de l'« Institut » et, finalement, à la voie choisie par les gouvernements français et japonais en février 1918, à l'heure où le projet était encore celui de l'« Institut français de Tokyo ».

10 Note du traducteur : Il s'agit de la traduction en français de cette citation telle qu'elle apparaît dans le texte original (page 22).

Dans ce second chapitre, nous avons pu confirmer que la Maison franco-japonaise trouve ses origines dans une note de février 1918 de l'Ambassade française du Japon au gouvernement japonais. Le nom de l'organisme changea plusieurs fois durant sa phase de conception tandis que se posait la question du rôle à lui attribuer. La Maison fut finalement inaugurée en décembre 1924 en tant qu'établissement orientée vers la recherche. Comme nous l'avons vu, son contexte de naissance fut caractérisé par l'existence d'un sentiment de crise vis-à-vis de la position de la France sur l'archipel, lequel était principalement ressenti par certains chercheurs des milieux académiques japonais.

On aurait tort de penser que la fondation de la Maison mit un terme aux efforts du gouvernement français dans le développement de ses institutions d'échanges culturels. Le projet de l'Institut français, tel qu'il existait au commencement dans les notes de février 1918, finira par se concrétiser dans la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai, à Kyoto. Cette initiative répondait à des objectifs d'ordre diplomatique, mais elle constituait également un vœu cher à Claudel qui souhaitait voir se développer l'amitié entre la France et le Japon. Dans le chapitre suivant, le focus sera placé sur le rôle qu'eurent Claudel, Ruellan, et Inabata dans la conception et la mise en place de l'Institut franco-japonais du Kansai.

Chapitre 3 : Contexte de mise en place de l'Institut franco-japonais du Kansai

3.1. En guise d'introduction

Dans le cadre du troisième chapitre, nous porterons notre attention sur les personnalités qui, à l'instar de Claudel, Ruellan, et Inabata, eurent des rôles majeurs dans la fondation de ce qui fut, après la Maison franco-japonaise, le deuxième organisme de la sorte à voir le jour sur l'archipel : l'Institut franco-japonais du Kansai. Nous enquêterons sur la signification politique que revêtit cette initiative pour les deux pays. À partir des années 20, les Instituts français connurent un développement à l'échelle mondiale, et notamment en Europe. Dans de nombreux cas, le soutien et l'assistance des universités françaises fut d'une importance considérable dans leur mise en place. Toutefois, pour ce qui est de l'Institut franco-japonais du Kansai, nos recherches ne nous aurons pas permis de mettre la main sur le moindre indice suggérant une prise en main du projet par une quelconque université française. Ainsi il semble que dans ce cas précis, le gros du travail ait été accompli par des individus plutôt que par des universités.

3.2. Les prémices du projet d'un « Institut » à Kyoto

Il s'écoula six ans entre l'accord de principe des gouvernements français et japonais et la fondation de la Maison franco-japonaise. Pour ce qui est de l'Institut du Kansai, nous ne sommes parvenus dans le cadre de cette étude à localiser avec précision le point de départ des négociations à ce sujet. Nous pouvons néanmoins affirmer que la cérémonie d'ouverture de l'Institut du Kansai eut lieu un peu plus d'un an seulement après le plan de Ruellan d'été 1926 (Miyamoto 宮本, 1986). Cette différence doit beaucoup à la nature de la ville de Kyoto, c'est-à-dire celle d'une ville étudiante, présentant une affinité et une demande vis-à-vis de l'éducation au français. On y trouvait alors des personnalités comme Araki Torasaburô 荒木寅三郎, directeur de l'Université impériale de Kyoto, qui témoignait d'une grande sympathie pour la culture française, et Inabata. Par ailleurs, Dury y avait fondé la première école de français de l'archipel. Il existait donc à Kyoto un terreau favorable à l'accueil d'une nouvelle institution culturelle française, ce dont Claudel était bien

conscient (Claudel, 1995). Ici, la sympathie et le soutien prompt apportés par les nombreuses personnalités du Kansai permirent au projet de l'Institut, proposé par les Français, de se concrétiser.

Construire un Institut français au Japon était un vœu cher à Claudel : ce dernier y avait été nommé ambassadeur et ne parvenait pas à se contenter de la Maison franco-japonaise, pensant qu'elle ne permettrait pas d'atteindre les objectifs diplomatiques. Aussi, à peine celle-ci avait-elle vu le jour que Claudel s'attela à la conception d'un plan pour un Institut (Claudel, 1995). Dans les notes diplomatiques à destination de son gouvernement, celui-ci fait de nombreuses références à l'éducation au français, à la diffusion de la langue, et à la prééminence des produits de fabrication française sur le marché japonais. Il pensait que si le nombre de personnes comprenant le français augmentait au Japon, les marchandises françaises s'y vendraient d'autant plus. Ainsi, c'est naturellement que nous en déduisons que, plutôt qu'une Maison tournée vers la recherche, c'est un Institut, dont la fonction principale était d'enseigner le français aux Japonais, que recherchait Claudel.

3.3. Le contexte français de la création de l'Institut franco-japonais du Kansai

L'opposition entre Claudel et Levy au sujet du projet de l'Institut, tout comme le fait que la délégation universitaire française n'ait pas été impliquée dans sa conception, découlent probablement des efforts de Claudel pour faire en sorte que l'institution qui allait voir le jour à Kyoto ne devienne pas, à l'instar de la Maison, un organisme dédié à la recherche.

Trois ans après la création de la Maison, une nouvelle institution qui lui serait similaire n'était certainement pas nécessaire. Claudel souhaitait un organisme centré sur l'éducation au français. Lévi, le spécialiste d'Asie de l'est, était quant à lui probablement satisfait par la Maison, et ses craintes résidaient dans la possibilité de voir le budget du gouvernement français basculer en faveur de la ville de Kyoto dans le cas où un Institut y serait établi (Claudel, 1995). Finalement, au-delà de son aspect personnel, l'opposition entre les deux hommes peut-être interprétée comme le conflit entre, d'un côté, le diplomate poursuivant l'intérêt de son pays, et de l'autre, le chercheur œuvrant à la préservation de l'environnement académique.

La délégation universitaire lyonnaise avait fait de la Maison une institution centrée autour de la recherche. Ainsi, c'est peut-être dans le but d'éviter que le projet kyotoïte ne donne lieu à un organisme similaire à celui de Tokyo, que le gouvernement français renonça à y déployer une telle structure, influente et organisée. Dans les faits, c'est bien un projet de cours de français sur le Mont Hiei que proposa dans un premier temps le géographe Ruellan, envoyé à Kyoto sous les instructions de Claudel.

L'hésitation entre les termes « Maison » et « Institut », à laquelle furent en proie les Français jusqu'à la veille presque de l'ouverture de l'établissement, trahit la divergence de point de vue entre le ministère des Affaires étrangères et la délégation universitaire (Fujihara 藤原, 2014).

Le premier projet du gouvernement français, qui était d'établir un Institut à Tokyo, avait finalement donné naissance à une Maison. Dès lors, la nouvelle institution qui verrait le jour à Kyoto se devait d'être un Institut.

Finalement, et conformément aux ambitions de Claudel, c'est bien un Institut qui vit le jour à Kyoto. Malgré cela, neuf ans après sa création, en 1936, l'ambassadeur français au Japon Pila, déclarait à l'occasion de l'ouverture du nouvel établissement de l'Institut que la situation de l'éducation au français sur l'archipel demeurait critique comparée aux autres langues. À partir de là, la première raison d'être de l'Institut fut de parvenir à surmonter cette mauvaise passe (Marchand, 1937).

3.4. Le géographe Ruellan et le plan de l'Université d'été française sur le mont Hiei

C'est au géographe Ruellan que nous devons le plan de l'Université d'été française sur le mont Hiei à Kyoto, prédécesseur de celui de l'Institut franco-japonais du Kansai. Ruellan était un brillant chercheur de l'école française de géographie doté d'une agrégation en la matière (Frank, Iyanaga 彌永, 1974). En 1940, il soumettait une thèse intitulée « Le Kwansai, étude géomorphique d'une région japonaise » (Frank, Iyanaga 彌永, 1974, p. 158). Le 30 octobre 1926, on le trouvait dans la ville de Kobe, animant une conférence sur le sujet « Climat, géologie, culture, flore, et histoire des régions côtières du sud de la France » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1926d, image 3). Sans se limiter à la France, on sait que Ruellan effectua une grande variété de recherches géographiques et donna des conférences sur la géographie de l'Indochine française (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1928d, image 3). Ce dernier ne prévoyait sûrement pas l'influence qu'auraient ses recherches sur sa relation avec le gouvernement japonais¹¹.

11 Il est intéressant de voir qu'à l'époque où il officiait en tant que premier directeur de l'Institut du Kansai – qu'il avait inauguré en grandes pompes – Ruellan figurait sur la liste du gouvernement japonais des étrangers à surveiller. Le moindre de ses gestes est alors observé. Ainsi, le 19 août 1930, un texte « Sur les mouvements d'un étranger à surveiller » rapporte l'ascension par ce dernier du mont Shirouma dans la préfecture de Nagano, et du mont Tateyama dans la préfecture de Toyama (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1930, image 3). Ces ascensions étaient parties prenantes des recherches géographiques de Ruellan. Plus tard, le 6 janvier 1931, le gouverneur de la préfecture de Kyoto, Sagami Shin'ichi 佐上信一, faisait parvenir au ministre des Affaires étrangères, Shidehara Kijūrō 幣原喜重郎, le « Cas du retour en France d'un étranger à surveiller ». On pouvait y lire à propos de Ruellan : « Ce dernier est soupçonné d'avoir été secrètement

C'est pour ses recherches géographiques que Ruellan était venu dans le Kansai (Claudel, 1995), et c'est au cours de l'ascension du mont Hiei, par lequel il fut charmé, que vint à Ruellan l'idée d'y établir une Université d'été française (Claudel, 1995). Le plan initial consistait littéralement en un organisme temporaire, proposant des cours de français en période estivale seulement. Toutefois, la quantité de soutien regroupée autour du projet fut bien plus importante que prévu, si bien que Ruellan eut à opter pour un projet d'institution permanente (Claudel, 1995).

3.5. Aux origines : la mise en place de la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais

La Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais (日仏文化協会) fut fondée par Ruellan, avec la coopération de personnalités influentes du Kansai issues des élites politiques et économiques, ou encore de professeurs d'universités.

Le professeur d'université française « Francis Ruellan », résidant au Consulat de Kobe, a pour ambition le rapprochement des cultures française et japonaise ainsi que l'établissement de cours de civilisation française au mont Hiei, et travaille actuellement sur le projet de la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais. Cette initiative dispose du soutien de nombreuses personnalités dont l'ambassadeur français en poste au Japon, des enseignants de nombreuses universités, des présidents des Chambres de Commerce, des maires, des présidents de journaux, et les gouverneurs des préfectures de Kyoto et d'Osaka (ainsi que de vous et de moi-même). La Société sera composée de six membres (trois Français et trois Japonais). L'ambassadeur français au Japon en assumera la présidence et l'intendant en charge des cours de civilisation française sera nommé par le gouvernement français (pour un mandat de trois ans)¹².

(Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1926, image 2)

commissionné par son gouvernement pour la réalisation d'une carte du Japon tandis qu'il y organisait l'instruction du français » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1931, image 2). Le gouvernement japonais considérait comme confidentielle la géographie de l'archipel et craignait que les recherches de Ruellan ne fassent fuiter des informations à ce sujet. Ici, on prend bien conscience des suspicions qui existaient à l'égard de la France au sein du gouvernement japonais, preuve de l'existence, au-delà de l'amitié franco-japonaise exhibée dans le cadre des projets d'échanges culturels, d'un autre aspect des relations entre les deux pays.

12 « Sur le projet de construction de la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais », note datée du 18 septembre 1926, du gouverneur de la préfecture de Hyôgo Yamagata Jirô 山縣治郎, à destination du ministre de l'Intérieur Hamaguchi Osachi 濱口雄幸他. Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター.

Comme cela est clairement posé dans le texte ci-dessus, l'Université d'été française sur le mont Hiei répondait à des objectifs de coopération culturelle. Parmi les soutiens au projet, nous retrouvons les noms d'Inabata, des *zaibatsu* Sumitomo et Kônoike, ou encore d'Araki, le directeur de l'université de Kyoto (Miyamoto 宮本, 1986) – ce même Araki avait d'ailleurs fait l'ascension du mont Hiei avec Claudel le 28 septembre 1926 (Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館 1926c). En définitive, la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais parvint à regrouper des fonds à hauteur de 100 000 yens, en plus d'une dotation annuelle de 23 000 yen accordée par le gouvernement français et le gouvernement général d'Indochine (Sugiyama, 1936).

3.6. Echec de la première collecte de fonds et contribution d'Inabata

Il s'écoula six ans entre l'accord des gouvernements français et japonais et la mise sur pieds de la Maison franco-japonaise. La fondation d'une institution demande un certain temps : d'importantes dépenses sont nécessaires, ainsi qu'un lieu de construction. Dans le cas de Kyoto toutefois, la quantité de soutiens regroupée autour du projet de l'Université du mont Hiei permit de le réaliser rapidement. Parmi ces soutiens rassemblés autour d'Inabata, président de la Chambre de commerce d'Osaka, on trouve de nombreux hommes d'affaires, des hommes politiques, ainsi que des professeurs d'universités.

C'est la Chambre du commerce de Kyoto qui, dans un premier temps, organisa une collecte de fonds. Comme le montre assez clairement ce document de ministère des Affaires étrangères, cette initiative fit long feu¹³.

En septembre de l'année dernière, à l'occasion de la venue à Kyoto de l'ambassadeur français au Japon Claudel, Inabata Kasturarô, président de l'Association franco-japonaise d'Osaka et de la Chambre du commerce d'Osaka, se prononça pour la création d'un Institut culturel franco-japonais à Kyoto. Le président de l'Association franco-japonaise de Kyoto, Osawa Kisaburô, ainsi que certaines personnalités influentes présentes sur les lieux dont Kinkôzan Sôbei et Inagaki Tsunekichi, furent invitées à fournir des fonds, et des prospectus leurs furent distribués. Les élites kyotoïtes adhérèrent à l'idée d'établir sur le mont Hiei

13 « À propos de la fondation de l'Institut culturel franco-japonais », note datée du 2 mars 1927, du gouverneur de la préfecture de Kyoto, Hamada 濱田, à destination du chargé d'affaires au ministère de l'Intérieur, Adachi Kenzô 安達謙蔵.

un institut où seraient proposés des cours de littérature et témoignèrent de leur soutien au développement de la culture franco-japonaise, dans le sens où cela participerait également à la prospérité de la ville de Kyoto. Toutefois, et malgré le soutien d'Osawa, d'Inagaki, et d'autres personnalités influentes à la Chambre de commerce de Kyoto, celle-ci ne parvint à réunir davantage que 50 000 yens et, faute d'adhérents, le résultat de la campagne de collecte de fonds s'avéra insatisfaisant. Face à cette situation, Inabata, qui s'était fait le promoteur de cette campagne, prodigua 100 000 yens dont 70 000 de ses propres fonds, les 30 000 restants ayant été apportés par des personnes influentes de Kobe. De plus, il parvint à négocier l'emprunt de terres à Kujôyama, dans l'arrondissement de Higashiyama à Kyoto. À cet égard, l'Association franco-japonaise de Kyoto fit l'honneur de proposer à son tour la somme de 30 000 yens.

(Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館, 1927-1928, image 2).

Si Ruellan eut un rôle central dans la fondation de la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais, c'est Inabata qui pris les devants du projet de construction de l'institution d'échanges culturels franco-japonais, ce qui constituait l'activité principale de ladite Société. Sans se contenter de récolter de l'argent, Inabata investit de ses propres fonds dans le but de mener à terme le projet de l'Institut franco-japonais du Kansai. Les 100 000 yens récoltés à cette occasion constituent le double de ce dont avait bénéficié la Maison franco-japonaise de Tokyo (Claudel, 1995). Plus étonnant encore, dans ces 100 000 yens, 70 000 yens, soit plus de la moitié, provenaient de la fortune personnelle d'Inabata, raison pour laquelle sa contribution au projet est reconnue comme considérable.

3.7. L'amitié franco-japonaise dans la relation proche entre Claudel et Inabata

Au courant de l'année 1926, Claudel entrepris de voyager activement aux quatre coins du Japon, ce qui le mena entre autres à Atamai, Iwakuni, et Nikkô. Le 4 mai, il visitait la section destinée aux avions du chantier naval de Kawasaki, à Kobe. Cinq jours plus tard, le 9 mai, il étudiait à Nagoya les usines Mitsubishi de radiateurs, moteurs, et propulseurs (Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館, 1926a).

En 1926, le projet de la nouvelle institution d'échanges culturels franco-japonaise fut dynamisé par Ruellan et Inabata. Cette année, Claudel visita Kyoto à quatre reprises et y rencontra

Inabata à chaque fois. Le 5 mai 1926, guidé par ce dernier, Claudel assistait à une réunion littéraire et flânait à Sennichimae et à Dôtonbori, avant de participer à un banquet organisé par son camarade¹⁴. Le 3 juillet, il était convié une nouvelle fois à un festin dans la demeure d'Inabata, au Nanzen-ji¹⁵. À l'inverse, le 27 septembre, c'est Claudel qui invitait Inabata dans un hôtel d'Osaka où il organisait un banquet. Lors de ce repas, il sollicita de lui-même le soutien financier de ses invités au projet de l'Université d'été française sur le mont Hiei à Kyoto. Doucement mais sûrement, Claudel œuvrait ainsi à la poursuite d'un projet qui finirait par aboutir à celui de l'Institut franco-japonais du Kansai¹⁶. Le banquet d'adieu de Claudel fut organisé le 6 décembre de la même année par la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais¹⁷. Pour ce qui est des participants, on notera Inabata pour le côté japonais. Pour le côté français, on pourra citer Armand Hauchecorne (dates de naissance et mort encore inconnues), consul à Kobe, Ruellan, qui travaillait alors à l'Ambassade de France, et le directeur de la Maison franco-japonaise, Sylvain Lévi (1863-1935). À cette occasion, Inabata fit part à ses convives de ce que 100 000 yens avaient été récoltés pour l'Institut franco-japonais du Kansai (Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館, 1926d). Quant à Claudel, il fit ses remerciements aux français et aux japonais qui avaient apporté leur soutien au projet de l'Institut du Kansai dans les termes suivants :

C'est avec un immense honneur que je vous remercie, monsieur le gouverneur, monsieur le maire, et tous ceux présents ici aujourd'hui, d'avoir pris la peine d'organiser et de participer à ce magnifique banquet d'adieu.

Ayant été assigné autre part, à une autre tâche, c'est avec une profonde émotion que je vous fais aujourd'hui mes adieux.

Toutefois, c'est avec un certain soulagement que je vous quitte, car grâce à votre sens du sacrifice, nos activités ont pu se poursuivre et sont aujourd'hui sur le point de donner naissance à la Société de Rapprochement Intellectuel Franco-Japonais.

Si, ce faisant, nous avons réussi à approfondir le sentiment d'amitié entre la

14 Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館. Note du gouverneur de la préfecture d'Osaka, Nakagawa Nozomu 中川望, à destination du ministre de l'Intérieur, Wakatsuki Reijirô 若槻禮次郎. Datée du 6 mai 1926, elle est intitulée « À propos des allées et venues de l'ambassadeur français »,

15 Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館. Note du gouverneur de la préfecture de Kyoto Ikeda Hiroshi 池田宏, à destination du ministre de l'Intérieur Hamaguchi Osachi 濱口雄幸. Datée du 8 juillet 1926, elle est intitulée « Allées et venues de l'ambassadeur français ».

16 Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館. Note du gouverneur de la préfecture d'Osaka, Nakagawa Nozomu 中川望, à destination du ministre de l'Intérieur, Hamaguchi Osachi 濱口雄幸. Datée du 27 septembre 1926, elle est intitulée « À propos de la venue à Osaka de l'ambassadeur français ».

17 Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館. Note du gouverneur de la préfecture d'Osaka, Nakagawa Nozomu 中川望, à destination du ministre de l'Intérieur, Hamaguchi Osachi 濱口雄幸. Datée du 7 décembre 1926, elle est intitulée « À propos de la fête d'adieu de l'ambassadeur français ».

France et le Japon, j'en serais comblé de bonheur. J'ai bon espoir de voir redoubler les efforts dans cette direction. Aussi, je tiens à remercier du fond du cœur mon ami, le président Inabata, pour son dévouement, et vous assure que c'est avec un grand honneur que je ferai rapport auprès de mon gouvernement du bon déroulement du projet de la Société.

Bien que je quitte le Japon, je pense que la trace de mes activités restera éternellement en ces lieux, et j'implore pour le futur une amitié approfondie entre le secteur public et le secteur privé.

Etc.

(Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館, 1926d)

C'est ainsi que Claudel remerciait ses mécènes venus de tout le Kansai, et tout particulièrement Inabata, dont le nom est mentionné à plusieurs reprises. Il ne s'agit encore que de l'année précédant la création de l'Institut du Kansai, mais Claudel semble alors très satisfait par le déroulement du projet. Comme l'avait prédit ce dernier, aujourd'hui encore, soit près de quatre-vingt dix ans après sa création, l'Institut franco-japonais du Kansai constitue toujours un fondement de la coopération culturelle entre les deux pays (désormais sous le nom d'Institut français du Kansai)¹⁸.

3.8. La signification profonde dans le nom d'« Institut franco-japonais du Kansai »

Grâce aux efforts conjoints de la France et du Japon, l'organisme extérieur de coopération culturelle français que constitue l'Institut franco-japonais du Kansai, ouvrit ses portes le 22 octobre 1927 dans l'arrondissement de Kujôyama, à Kyoto. En tant qu'organisme d'échanges culturels permanent entre la France et le Japon, il se trouve dans la continuité de la Maison franco-japonaise, fondée le 14 décembre 1924. Par ailleurs, l'Institut franco-japonais du Kansai recéla, de par son nom, quelques spécificités qui le distinguèrent des instituts français préexistants.

Premièrement, le nom en français « Institut franco-japonais du Kansai » comportait le terme « japonais », quand les divers organismes ayant vu le jour jusque-là étaient tous de simples « Instituts français ». Pour la plupart d'entre eux, à l'instar de l'« Institut français de Firenze » ou de l'« Institut français de Prague », l'on se contenta d'apposer au terme générique le nom de la ville

¹⁸ Note du traducteur : En changeant, le nom s'est francisé dans sa prononciation. On passe ainsi du 関西日仏学館 (*Kansai nichifutsu gakkan*) au nom de アンステイチュ・フランセ関西 (*Ansutichu furanse kansai*).

d'accueil, tandis que le nom du pays partenaire demeurait absent. Cela peut sembler naturel si l'on considère qu'il s'agissait d'organismes officiels du gouvernement français. Or, dans le cas du Kansai, le schéma selon lequel le projet vit le jour était différent. Jusqu'ici, les universités françaises avaient apporté leur aide à la fondation des instituts, mais ici, c'est Inabata qui apporta de sa propre poche des fonds très importants. On peut donc imaginer que la présence du terme « japonais » vint en réponse à cette contribution japonaise.

Deuxièmement, le nom en japonais évolua également. Tandis que jusque-là, les Instituts français avaient été désignés sous le terme de *gakuin*, l'Institut de Kyoto le fut sous le terme de *gakkan*. Selon les sources japonaises relatives au processus de création de l'établissement, en mars 1927, on avait recours au terme d'« Institut culturel franco-japonais » (日仏文化学館 *nichifutsu bunka gakkan*)¹⁹. En novembre de la même année, le mot « Kansai » (関西 *kansai*) fut ajouté au nom de l'Institut, et le mot « culture » (文化, *bunka*) en fut retiré, donnant l'expression finale « Institut franco-japonais du Kansai » (関西日仏学館, *kansai nichifutsu gakkan*)²⁰. Il n'y avait donc pas d'emblée un consensus autour du terme d'« Institut franco-japonais du Kansai ». En revanche, dans les deux textes susmentionnés, le terme *gakkan* est déjà adopté, ce qui diffère des notes échangées entre les gouvernements français et japonais en 1918, à l'heure du projet de l'Institut français de Tokyo, dans lesquelles le terme *gakuin* est utilisé. Le passage du terme traditionnellement usité de *gakuin* à celui de *gakkan* pour désigner l'« Institut », ne viendrait-il pas du fait qu'on avait alors à l'esprit l'exemple de la Maison franco-japonaise²¹ ? En d'autres termes, la Maison était un bâtiment – un *kan* – au service des échanges franco-japonais, et sa fondation exauçait le vœu d'un organisme permanent de coopération culturelle qui serait doté d'un bâtiment. Le fait qu'Inabata avait en tête cet exemple et désirait doter sa nouvelle institution des mêmes moyens est clairement visible dans le texte suivant.

(...) m'étant assuré du soutien de personnes influentes à Osaka, j'ai entrepris, sur la base des recommandations de l'ambassadeur Claudel, de mettre en place à Kyoto non pas une Maison franco-japonaise, à l'instar de la ville de

19 Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères 外務省外交史料館, 1927-1928. Note du gouverneur de la préfecture de Kyoto, Hamada Tsunenosuke 濱田恒之助, à destination du chargé d'affaires au ministère de l'Intérieur, Adachi Kenzô 安達謙蔵. Datée du 2 mars 1927, elle est intitulée « À propos de la fondation de l'Institut culturel franco-japonais ».

20 Note du gouverneur de la préfecture de Kyoto, Omihara Shigeyoshi 大海原重義 à destination du ministre de l'Intérieur, Suzuki Kisaburô 鈴木喜三郎. Datée du 11 novembre 1927, elle est intitulée « À propos de la cérémonie d'ouverture de l'Institut franco-japonais ». Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1927-1928.

21 Note du traducteur : La Maison franco-japonaise se traduit en japonais par *Nichifutsu kaikan*. L'auteur semble suggérer que c'est d'ici que proviendrait le *kan* de l'Institut franco-japonais du Kansai (*kansai nichifutsu gakkan*).

Tokyo, mais plutôt un Institut franco-japonais, lequel aura pour objectif d'imprégner de culture française les étudiants de notre pays (...)

(Compilation de Takanashi 高梨編, 1938, p. 432)

Ce texte est extrait du discours de salutation d'Inabata devant la Chambre de commerce de Hanoi, en décembre 1926, à l'occasion de son voyage en Indochine française. En même temps qu'il montre qu'Inabata avait pris les rênes du projet de l'Institut franco-japonais du Kansai, ce discours illustre bien le contraste voulu entre le nouvel établissement de Kyoto et la Maison franco-japonaise. Il est probable que le *kan* du *Kansai nichifutsu gakkan* (l'Institut franco-japonais du Kansai), provienne du *kan* de la *Nichifutsu kaikan* (la Maison franco-japonaise).

Par ailleurs, le commentaire d'Inabata à l'issue de la cérémonie pour l'achèvement de la construction du nouveau bâtiment de l'Institut du Kansai, le 27 mai 1936, illustre bien ce que la nature de la nouvelle institution kyotoïte était de servir de lieu d'étude : « c'est un établissement où l'on viendra apprendre » dit-ainsi Inabata (Takanashi 高梨, 1938, p. 39). Dès lors, on peut penser que le recours au terme *gakkan* plutôt qu'à celui de *gakuin*, répond à la volonté de mettre en lumière le fait que, dans le Kansai aussi, existait un établissement d'échanges culturels franco-japonais.

Troisième spécificité : le nom de l'Institut franco-japonais du Kansai ne fait pas référence à Kyoto, la ville dans laquelle il fut installé. Le choix d'inclure le nom d'une région plutôt que celui de la ville hôte constitue ici une autre particularité. Cela a à voir avec l'histoire de la formation de l'Institut du Kansai et, en particulier, avec le fait que le projet bénéficia de la sympathie et du soutien d'élites économiques, politiques, et de personnes issues du domaine de l'éducation en provenance de Kyoto, mais aussi de Kobe et d'Osaka. Ce choix dans la façon de nommer l'Institut visait à faire honneur à l'ensemble de ces personnes²² (Wasserman, 2014).

Ainsi, les différents éléments qui composent le nom de l'établissement (« Institut », « franco-japonais », et « Kansai ») expriment-ils l'histoire de sa fondation. En d'autres termes, le nom « Institut franco-japonais du Kansai » honore l'amitié entre les deux pays autant qu'il honore les Japonais qui contribuèrent à sa création. Sur ce point-là, l'Institut du Kansai occupe bel et bien une position particulière au sein des nombreux Instituts français existant de par le monde.

22 Dans une correspondance de Claudel du 10 janvier 1927, l'utilisation du nom de l'« Institut Franco-Japonais de Kyoto » semble suggérer que l'on songea un temps à nommer ainsi l'Institut Franco-Japonais du Kansai (Claudel, 1995). Par ailleurs, dix ans environ après la fondation de l'Institut, Louis Marchand (1875-1948) qui en fut le troisième directeur, se remémorait la construction de son nouveau bâtiment dans une ouvrage intitulé « Le Nouvel Institut Franco-Japonais de Kyoto » (Marchand 1937). Pourtant, l'établissement avait d'ores et déjà ouvert ses portes sous le nom d'Institut franco-japonais du Kansai, et l'on ne comprend pas très bien les intentions de Marchand quand il a recours à cette appellation. De plus, la traduction en japonais de l'ouvrage de Marchand, quant à elle, évoque bien un « Institut franco-japonais du Kansai ».

3.9. La contribution du secteur privée à l'Institut franco-japonais du Kansai et la question des taxes indochinoises

Dans ce chapitre, nous avons étudié le cheminement qui, de l'idée par Ruellan d'une Université d'été sur le mont Hiei, mena à la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai. L'enthousiasme de Claudel et l'abondance dans le Kansai des soutiens et contributions à l'amitié franco-japonaise permirent au projet de porter ses fruits. En effet, l'Institut n'aurait pu se passer du soutien politique et économique des volontaires du Kansai, à commencer par celui d'Inabata. Mais quel intérêt pouvait-il y avoir pour ce dernier à injecter autant d'argent dans le projet ?

L'hypothèse la plus naturelle consiste à dire qu'Inabata souhaitait par-là contribuer à l'intensification des échanges culturels entre la France et le Japon. Néanmoins, on peut supposer que, dans le contexte qui poussa ce dernier à investir jusqu'à 70 000 yens dans le projet de l'Institut, sa volonté de parvenir à régler le problème des taxes indochinoises en tant que représentant de la Chambre de commerce d'Osaka, y fut également pour quelque chose. Dans les faits, avant comme après la fondation de l'Institut en 1927, Inabata n'eut de cesse de chercher à obtenir des concessions de la part des Français en reliant, dès qu'il le pouvait, la question de l'amitié franco-japonaise à celle des taxes indochinoises. Dans le chapitre suivant, nous discuterons de l'assimilation douanière qui eut lieu dans les colonies françaises, puis nous aborderons la question des taxes indochinoises, alors en suspens entre le Japon et l'Indochine française.

Chapitre 4 : Le système de taxations en Indochine française et les négociations douanières franco-japonaises

4.1. En guise d'introduction

Dans ce quatrième chapitre, afin d'être en mesure d'appréhender le contexte qui, pendant de longues années, empêcha la France et le Japon de s'entendre sur la question des taxes indochinoises, nous apporterons une vue d'ensemble du phénomène d'assimilation douanière qui eut lieu dans les colonies françaises. Dans le même temps, nous discuterons du processus de négociations franco-japonaise au sujet des taxes.

Si la métropole française tira bénéfices de l'assimilation douanière de 1892, l'Indochine se retrouva quant à elle dans une situation compliquée. Les désavantages pour la colonie française étaient particulièrement importants sur le plan économique et dans le cadre de son commerce avec les voisins chinois et japonais. Malgré cela, l'Indochine ne pouvait que se plier aux décisions prises en métropole et n'était pas en mesure de conclure, de façon indépendante, des accords commerciaux avec ses partenaires étrangers (Bureau des études économiques est-asiatiques de la Société des chemins de fer de Mandchourie du Sud 満鐵東亞經濟調査局, 1941).

Dans l'impossibilité de signer un accord commercial avec l'Indochine française, le Japon se vit imposé de lourdes taxes dans le cadre de son commerce avec celle-ci. Pour bénéficier du « traitement de la nation la plus favorisée » de la part de l'Indochine, il fallut attendre 1932 et la signature d'un traité commercial avec la colonie française.

4.2. Application du système d'assimilation douanière et Indochine française

4.2.1. Qu'est-ce que le système d'assimilation douanière ?

Le système douanier de l'Indochine française était fondé sur le système dit d'assimilation douanière. Etabli par une loi de 1892, ce dernier servit de base aux politiques commerciales des colonies françaises pour le demi-siècle qui s'ensuivit (Kawano 河野, 1943). Le système d'assimilation douanière eut pour effet de simplifier les exportations de produits français à

destination de l'Indochine, en même temps qu'il tempéra les flux contraires. Il témoignait en ce sens d'une doctrine centrée sur la métropole (Kawano 河野, 1943) : en effet, le système d'assimilation douanière exonérait de taxes les exportations françaises à destination de l'Indochine, tandis que les exportations indochinoises à destination de la France y étaient sujettes.

Quant aux exportations étrangères à destination de l'Indochine, elles se voyaient taxées selon l'un des trois systèmes suivants : les tarifs généraux, les tarifs minimums, ou les tarifs intermédiaires (Kawano 河野, 1942). Les tarifs généraux étaient appliqués aux pays non-signataires d'un traité commercial avec l'Indochine, tandis que les tarifs minimums et intermédiaires concernaient les partenaires avec qui un traité avait été conclu (Société coloniale japonaise 日本拓殖協會, 1941). Enfin, les colonies françaises étaient divisées entre celles qui appliquaient le système d'assimilation douanière et celles qui ne l'appliquaient pas.

4.2.2. Le jeu complexe des intérêts et des risques économiques

L'assimilation douanière de 1892 permit sans doute d'accroître de façon efficace les bénéfices pour la métropole, mais pour l'Indochine, cette mesure eut pour effet de rendre difficile le fait de se procurer certains produits d'importations est-asiatiques et, dans le même temps, exposait à des contre-mesures de la part des partenaires étrangers (Kawano 河野, 1943). Le risque existait également de voir des fissures apparaître dans les relations avec certains pays proches géographiquement tels que la Chine et le Japon, avec lesquels un commerce, et plus généralement des échanges, avaient traditionnellement lieu.

Pour prendre un exemple plus concret : le riz était un élément central de l'économie indochinoise et, pour les commerçants de riz d'Indochine, l'accès aux marchés voisins était important. Or, en réaction à la difficulté accrue pour les produits étrangers d'être exportés vers l'Indochine, le risque courait de voir les partenaires étrangers interdire à leur tour les importations de riz indochinoises. Les commerçants de riz en Indochine en arrivèrent ainsi à réclamer la révision du système d'assimilation douanière de façon à ce que l'Indochine aussi puisse en tirer avantages (Kawano 河野, 1943). Ces commerçants étaient des immigrants français en Indochine, dont les entreprises étaient basées à Marseille ou à Bordeaux (Kawano 河野, 1943). Quant à la production de riz, elle était le fait des populations locales.

Ainsi, à la complexité du système d'assimilation douanière s'ajoutait celle du jeu des intérêts. Pour le dire autrement, il est impossible d'appréhender ce problème dans sa profondeur en se limitant à un schéma simpliste opposant l'Indochine française à la métropole. En effet, on trouvait

parmi les immigrants français en Indochine des commerçants de riz qui souhaitaient réviser le système d'assimilation douanière et faciliter le commerce avec les pays étrangers. Inversement, au sein de l'organisme économique privé dit Comité de l'Indochine, existaient des mouvances opposées aux négociations douanières avec les partenaires étrangers, dont le Japon (Unno 海野, 1983). Finalement, la complexité des conflits d'intérêts entre les acteurs du côté français s'avéra un obstacle particulièrement important au règlement de la question des taxes indochinoises.

4.3. Question des taxes indochinoises et prudence française

Les lourdes taxes imposées au Japon dans le cadre de son commerce avec l'Indochine française y constituaient un obstacle important et furent au cœur de la question des taxes indochinoises. Le Japon se montrait persistant dans ses efforts pour corriger ce problème avec la France mais, les français n'étant eux-mêmes pas en mesure d'établir un consensus à ce sujet, les négociations n'avançaient pas. Les importations indochinoises au Japon étaient excédentaires (déséquilibre de la balance commerciale), tandis que les exportations japonaises à destination de l'Indochine étaient extrêmement réduites (Unno 海野, 1983). Les Japonais éprouaient donc la nécessité de parvenir à régler ce problème.

Les acteurs des négociations avec le Japon se composaient, bien entendu, du gouverneur d'Indochine, mais aussi des diverses Chambres du commerce et de l'industrie indochinoises, du gouvernement français, et de divers organismes en rapport avec la question. Le Japon comme la France connaissaient les limites du rôle du gouverneur Merlin à ce sujet. En d'autres termes, les Japonais savaient que la décision qui pourrait régler la question des taxes reviendrait, en dernier instance, à Paris, et que c'est là-bas que devaient se tenir les discussions (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1925a). Du côté français, on laissait Merlin approfondir les relations avec le Japon dans la limite des instructions de la métropole (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1925b).

Les raisons pour lesquelles le gouvernement français ne garantissait pas au Japon le « traitement de la nation la plus favorisée » vis-à-vis de l'Indochine peuvent être regroupées en quatre points :

- 1) Géographiquement, le Japon était bien plus proche de l'Indochine que ne l'était la France métropolitaine
- 2) Le fret depuis le Japon revenait moins cher que depuis la France

- 3) Les salaires des Japonais étaient bas
- 4) Le gouvernement du Japon subventionnait abondamment les exportations japonaises à destination de l'Indochine
(Unno 海野, 1983, Bureau des études économiques est-asiatiques de la Société des chemins de fer de Mandchourie du Sud 満鐵東亞經濟調査局, 1941)

En d'autres termes, au vu de l'avantage géographique du Japon dans le cadre de son commerce avec l'Indochine, de ses conditions de travail, et de la proactivité de son gouvernement, on peut dire que la France n'avait d'autre choix que de se montrer prudente. Du côté français, l'idée selon laquelle seul le Japon tirerait profit de la résolution de la question des taxes indochinoises était dominante. Ainsi, malgré des nombreuses rencontres entre les gouvernements, les négociations à ce sujet entre la France et le Japon ne connaissaient aucune avancée.

4.4. Détails historiques

4.4.1. Avant la visite du gouverneur d'Indochine

Au cours des nombreuses années de contacts et de négociations entre la France et le Japon, c'est ce dernier qui amenait sur la table le problème des taxes indochinoises. Si la France était considérée comme un état partenaire, les Japonais eurent toujours à prendre en compte la métropole d'un côté et l'Indochine de l'autre dans le cadre des négociations avec les Français, ce qui amenait une complexité supplémentaire et menait parfois à des impasses. En effet, il n'était pas rare que la France et l'Indochine ne parviennent à trouver un consensus.

Dans le traité économique franco-japonais conclu entre eux en 1907, le Japon réclamait de son partenaire le « traitement de la nation la plus favorisée » à l'égard de l'Indochine. Cela est visible non pas dans le texte original du traité, mais dans une proposition de texte issue du côté français connue sous le titre de « Déclaration écrite sur l'Indochine française » (Hamaguchi 濱口, 2011a). Ladite déclaration fut échangée le 10 juin 1907 à Paris, entre l'ambassadeur du Japon en France, Kurino Shin'ichirô 栗野慎一郎, et le sénateur et ministre des Affaires étrangères français Stephen Pichon. « Les gouvernements français et japonais remettent à un futur proche l'ouverture des discussions au sujet de la conclusion d'un traité commercial et des détails le concernant », peut-on y lire (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1937, p. 15). Pour un temps, les produits japonais eurent donc à demeurer dans une position commerciale

désavantageuse (Unno, 海野, 1983). Quelques années plus tard, l'Indochine demeurait exclue des négociations lors de la signature du Traité franco-japonais de commerce et de navigation de 1911. Lors de la Première guerre mondiale, le gouverneur d'Indochine montra une certaine ouverture aux concessions réclamées par le Japon (Unno 海野, 1983), mais les fortes oppositions rencontrées, notamment à la Chambre de commerce indochinoise et au Comité de l'Indochine, firent obstacles aux avancées. Comme nous le disions plus haut, les Français d'Indochine, de même que les parties prenantes en France métropolitaine, exerçaient une influence décisive sur la politique douanière au sein de l'institution économique privée qu'était le Comité de l'Indochine (Unno 海野, 1983). En effet, on ne compte pas les fois où le Comité fit opposition aux négociations franco-japonaises sur les taxations et en entrava la progression.

4.4.2. La visite du gouverneur d'Indochine

C'est sous invitation de la Société des Amis de l'Indochine que le gouverneur Merlin et sa suite se rendirent au Japon en 1924 (Claudel, 1995). La France était consciente du choc porté au Japon par ses mesures douanières et cherchait un moyen d'apaiser le ressentiment à son égard. Plus précisément, il était question de savoir comment on pouvait remédier, d'une part, aux difficultés subies par le Japon sous l'effet du système d'assimilation douanière et de la hausse des tarifs douaniers appliquée par la France après le Première guerre mondiale, et de l'autre, à l'insatisfaction qu'il y avait pour ce pays allié à être traité de la même façon que l'Allemagne : ennemi de longue date (Unno 海野, 1983). Cette discordance franco-japonaise eut une influence dans le contexte qui amena la France à envoyer le gouverneur Merlin au Japon.

Si la rencontre entre le gouverneur Merlin et le ministre des Affaires étrangères Matsui ne donna aucun résultat, une rencontre informelle, organisée sur la base de critères non contraignants pour les gouvernements français et japonais, eut également lieu à l'occasion de la venue du gouverneur Melin au Japon, et permit de dégager les « fondements d'un accord sur les taxes à appliquer aux principaux produits japonais à destination de l'Indochine et aux productions indochinoises à destination du Japon »²³ (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1924b, p. 219).

De retour de son voyage, le gouverneur Merlin fit part de ses observations dans le quotidien « France-Indochine », déclarant que l'intensification du commerce entre les deux pays devrait se faire sur la base des points dégagés lors des négociations. « Nous avons établi les premiers éléments

23 « À propos de la rencontre informelle au sujet des taxations indochinoises entre représentants français et japonais ».

d'une réflexion sur les concessions et les bénéfices à accorder au Japon », expliquait-il (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1924c, p. 225).

À l'issue des négociations menées sur l'archipel, Merlin commença à afficher une posture résolument favorable au compromis envers le Japon. Malgré cela, sous l'effet des offensives de Saïgon contre le Japon, la situation n'évolua pas rapidement (Unno 海野, 1983).

4.4.3. Après la visite du gouverneur d'Indochine

En janvier 1925, c'est Yamagata Isaburô 山縣伊三郎 (1858-1927) et sa suite qui étaient envoyés en Indochine en réponse à la visite au Japon du gouverneur Merlin. Ici, le fait que les membres de la Chambre du commerce et de l'industrie du Japon ne firent pas partie du voyage, est à relier avec le déplacement d'Inabata en Indochine qui eut lieu quelques années plus tard. La visite de Yamagata quant à elle, ne permit aucune grande avancée.

Le 14 avril, Grawitz, le président d'honneur de la Chambre du commerce de Hanoi (dates de naissance et de décès inconnues), exprimait dans *La revue économique d'Extrême-Orient* un point de vue favorable au développement des relations entre le Japon et l'Indochine française. « La poursuite de l'abaissement des tarifs douaniers entrainera une hausse du pouvoir d'achat général de l'Indochine. Nous ne pouvons en attendre autre chose qu'un retour sur investissement »²⁴ (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1926a, p. 138). Cet extrait seul suffit à nous faire entrevoir l'instabilité du côté français au sujet des négociations avec le Japon.

Sans s'améliorer par la suite, la situation du Japon se dégrada encore d'un cran avec l'introduction des taxes de Kirsche en 1929. La liste des produits japonais sujets à la taxation fut rallongée, et de nombreux d'entre eux se virent taxés à des taux dépassant le taux maximal en métropole. Les exportations japonaises vers l'Indochine en prirent un grand coup (Unno 海野, 1983).

Mais bientôt, le contexte international induit par la Grande Dépression conduisit la France à adoucir son comportement dès l'année 1930. Ici, la peur de voir sa propre production décliner se manifesta sous la forme d'une attitude plus ouverte à l'égard des concessions réclamées par le Japon. D'autre part, l'évolution de la production de riz japonaise au gré de laquelle le pays cessa de dépendre de la production de ces voisins coréen et taïwanais et fut en mesure d'exporter la sienne, eut également une influence (Unno 海野, 1983).

C'est dans ce contexte que fut scellé, le 13 mai 1932, un accord commercial franco-japonais

24 « Rapport du président d'honneur de la Chambre du commerce de Hanoi, Grawitz, au sujet des discussions entre les dignitaires japonais et indochinois ».

(日本・インドシナ通商協定) « dans le but d'établir des règles temporaires pour le commerce entre le Japon et l'Indochine ». Sa première clause stipule « Les produits primaires et les produits transformés en provenance du Japon et figurant sur la liste seront, suivant les instructions relatives aux exportations vers l'Indochine, sujets à des réductions de tarifs douaniers vers les tarifs minimums et les tarifs généraux » (Centre Japonais pour les archives historiques asiatiques アジア歴史資料センター, 1932, image 8). Pour la première fois, le Japon disposait vis-à-vis de l'Indochine de la position d'une nation partie prenante à un traité. Cela constitua un premier élément de réponse à la question des taxes indochinoises.

Ainsi, vingt-cinq ans après la « Déclaration écrite sur l'Indochine française » de 1907, laquelle éliminait l'idée d'accorder au Japon le « traitement de la nation la plus favorisée » vis-à-vis de l'Indochine, ce dernier finissait par obtenir gain de cause.

4.5. Union du gouvernement et du secteur privé dans la gestion de la question des taxes indochinoises

Au cours de ce chapitre, nous avons étudié le système d'assimilation douanière en Indochine ainsi que le contexte historique et les causes du piétinement des négociations franco-japonaises au sujet des taxes. Or, le gouvernement japonais n'était pas le seul à protester au sujet de la question des taxes indochinoises. À titre d'exemple, dans un télégramme du 1er octobre 1916 du ministre des Affaires étrangères Shidehara 幣原 à l'ambassadeur en France Ishii 石井, on voit bien à quel point les attentes du secteur privé quant à la résolution de la question indochinoise étaient importantes. « Les Chambres du commerce des villes de Tokyo, Yokohama, Osaka, Kobe, Nagoya, et Kyoto, ont réclamé dans une déclaration commune la résolution dudit problème, mais elles ne sont pas les seules, puisque les représentants de la Société du Pacifique Sud et de la Société des amis de l'Indochine ont eux-aussi exprimé leur désir de voir cette question résolue rapidement » (Compilation du ministère des Affaires étrangères 外務省編, 1926b, p. 156). Si les Chambres de commerce et autres institutions privées unirent ainsi leur force pour résoudre le problème des taxes indochinoises, c'est parce que sans cela, il n'était pas possible d'espérer voir se développer le commerce avec l'Indochine.

Dans le chapitre suivant, nous analyserons le processus des négociations franco-japonaises autour de la question indochinoise en plaçant le focus sur Inabata. En tant que président de la Chambre de commerce d'Osaka, ce dernier incita activement les gouvernements des deux pays à résoudre cette question. Tout en contribuant à l'approfondissement des échanges culturels franco-

japonais par la fondation du l'Institut franco-japonais du Kansai, Inabata, en tant que pivot du monde des affaires japonais dans le cadre de la question indochinoise, devait s'efforcer de poursuivre les intérêts de son pays. Pour ce dernier, on peut dire qu'il s'agissait là d'une sorte de dilemme.

Chapitre 5 : Le dilemme d'Inabata : entre l'amitié franco-japonaise et la poursuite des intérêts de son pays

5.1. En guise d'introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons au rôle accompli par Inabata en tant que citoyen privé dans le cadre des négociations franco-japonaises autour de la question des taxes indochinoises.

Si, à l'heure actuelle, une grande partie des quartiers généraux des grandes entreprises sont concentrés dans la ville de Tokyo, la situation était différente à la première moitié du 20^{ème} siècle. Il existait alors des *zaibatsu* dans le Kansai, et l'économie d'Osaka était développée au point où la ville se faisait surnommer la « Grande-Osaka ». En effet, Osaka avait particulièrement bien profité du boom qui avait suivi l'éclatement de la Première guerre mondiale, au cours duquel l'industrie des hélices et des métaux s'y était beaucoup développée. En 1926 (Taishô an 15), le montant en yen de la production industrielle d'Osaka s'élevait ainsi à environ 1 163 990 000 yens : dépassant Tokyo, sa production était alors la plus importante du Japon (Fédération économique du Kansai , 1976). La ville constituait donc un terrain propice à l'émergence d'hommes d'affaires importants, à l'instar d'Inabata.

La Chambre du commerce d'Osaka occupait une place centrale dans le monde des affaires du Kansai. De 1923 à 1929, elle orchestra une diplomatie citoyenne indépendante en organisant conférences et réceptions avec les représentants des différents ministères français, ainsi que des rencontres informelles avec des groupes d'affaires français où l'on discutait du commerce entre les deux pays ou du développement des relations commerciales entre le Japon et l'Indochine (Chambre du commerce et de l'industrie d'Osaka 大阪商工会議所, 1979).

5.2. Inabata et la France

La connexion d'Inabata avec la France est bien antérieure à la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai. Dès sa jeunesse, l'acquisition de la langue française et des études réalisées en France avait fait de ce dernier un francophile avéré. Inabata disait lui-même « La France, autrement

dit la maison où j'ai grandi » (Chambre du commerce d'Osaka 大阪商業会議所, 1927a, p. 3). Le 20 novembre 1877 (Meiji an 10), il avait embarqué pour la France avec sept autres étudiants étrangers envoyés par la préfecture de Kyoto dans le but d'y étudier les techniques de teintures. Après de brillantes études dans une école industrielle préparatoire proche de Lyon, Inabata y avait travaillé comme apprenti à la teinturerie Jean Marnas. Puis, il passa huit années supplémentaires à étudier en France, se formant entre autres choses aux techniques de teintures à l'Université de Lyon (Miyamoto 宮本, 1986).

De retour au Japon, et après un premier emploi à Kyoto, Inabata intégrait la Compagnie textile de la ville de Kyoto (京都織物株式会社) et lançait, en parallèle à ces activités, son propre commerce, lequel connut un grand succès (Miyamoto 宮本, 1986). De cette façon, Inabata parvint à se distinguer parmi les hommes d'affaires du Kansai et à s'établir une réputation au sein de ses élites politiques et économiques en tant que président de la Chambre du commerce d'Osaka (anciennement Chambre du commerce et de l'industrie d'Osaka). Les propositions qu'il fit alors au sujet du commerce entre le Kansai et l'étranger étaient certainement en lien avec la situation économique du Japon. Toutefois, il est probable qu'elles eurent également une influence sur la diplomatie politique de son pays. Inabata fut sans aucun doute un citoyen unique. Plus tard, à partir de 1926, il officiera en tant que membre de la Chambre des conseillers.

Homme d'affaires et politicien, Inabata s'afférait activement à la poursuite des intérêts du Japon, mais, dès lors qu'il s'agissait de la France, il n'oubliait jamais de faire en sorte d'approfondir l'amitié entre les deux pays. Sans ses efforts pour relancer la récolte de fonds après qu'elle ait échoué une première fois, l'Institut franco-japonais du Kansai n'aurait probablement jamais vu le jour.

Tout en œuvrant à l'amitié franco-japonaises, Inabata militait diligemment auprès des gouvernements des deux pays en faveur de la résolution des questions qui demeuraient en suspens. Les efforts ne furent pas ménagés dans la mise en place de l'Institut, mais il était attendu en retour des concessions de la part de la France sur la question des taxes indochinoises. Après la fondation de l'Institut, Inabata afficha une posture ferme vis-à-vis de la France au sujet de l'Indochine. De l'« introspection », voilà que ce dernier exigeait du partenaire français. C'est là un comportement difficile à imaginer quand on repense à la relation proche qu'il entretenait avec Claudel.

Pour Inabata, la résolution de la question des taxes indochinoises fut une tâche de première importance pendant environ vingt ans : des années 1910 aux années 1930 (Chambre du commerce et de l'industrie d'Osaka 大阪商工会議所, 1932). C'est pendant la période la plus intense des négociations à ce sujet – la décennie 1920 – que virent le jour les deux grandes institutions

d'échanges culturels franco-japonaises que sont la Maison franco-japonaise et l'Institut franco-japonais du Kansai : cela n'était pas un hasard. En effet, tandis que le gouvernement français, dans le but d'obtenir leur coopération au projet de la Maison, faisait miroiter aux Japonais l'espoir de voir résolue la question indochinoises (Hamaguchi 濱口, 2013), Inabata se servait du projet de l'Institut pour faire avancer les négociations dans la direction souhaitée.

5.3. Les assertions d'Inabata au sujet de la question des taxes indochinoises et l'Institut franco-japonais du Kansai

Quel fut, concrètement, le contenu des assertions d'Inabata au sujet de la question des taxes indochinoises ? Nous aborderons cette question de façon chronologique. Ainsi, nous nous pencherons tout d'abord sur sa déclaration du 17 mars 1926 devant la Chambre des conseillers. Puis, nous poursuivrons avec sa déclaration du 27 décembre 1926, à l'occasion de sa visite en Indochine, ainsi que son intervention à la radio du 8 novembre 1927, au cours de laquelle ce dernier livra ses impressions sur son voyage. Nous terminerons avec le discours de salutation d'Inabata à l'occasion du banquet d'adieu du représentant de l'ambassadeur français au Japon, organisé par la Chambre du commerce d'Osaka le 17 février 1930. Ces dates précèdent et font suite à l'ouverture de l'Institut franco-japonais du Kansai, le 22 octobre 1927. Ici, nous verrons que les critiques d'Inabata, petit à petit, s'orientèrent vers le côté français.

5.3.1. Question à la Chambre des conseillers

En janvier 1926, tandis qu'il présidait la Chambre du commerce d'Osaka, Inabata fut nommé membre à la Chambre des conseillers sur ordre impérial (Chambre du commerce et de l'industrie d'Osaka 大阪商工会議所, 1979b). Le 17 mars, peu de temps après sa nomination, il eut l'occasion de s'exprimer au sujet de la question des taxes indochinoises lors de la Session spéciale pour la proposition de révision de la loi sur les tarifs douaniers de la Chambre des conseillers. Il interrogea le ministre d'Etat Shidehara Kijûrô 幣原喜重郎 dans les termes suivants :

[...] les perspectives de développement des importations de produits japonais en Indochine sont prometteuses, mais les tarifs douaniers qui leurs sont imposés sont élevés, et il est capital de remédier à ce problème [...] les autorités en charge des affaires étrangères ont toujours été d'une grande aide y compris pour nous autres,

citoyens du secteur privé. Dernièrement, en remerciement de la visite au Japon du gouverneur général d'Indochine Merlin, Yamagata Arimichi était dépêché en Indochine en tant qu'envoyé spécial [...] nous nous en réjouissons du fond du cœur mais notons que, pour une raison que nous ignorons, aucune avancée n'a pu être observée depuis, ce que nous trouvons très suspicieux [...] aussi, nous aimerions connaître l'avis du gouvernement à ce sujet [...]

(Documentation de la Chambre des conseillers 貴族院編, 1988, p. 322.)

En plus d'insister sur la nécessité de régler le problème des tarifs douaniers, Inabata montrait ici son irritation vis-à-vis de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations avec la France depuis la visite de Yamagata en Indochine. Pour Inabata, le piétinement de la question des taxes indochinoises pouvait être attribué au comportement du gouvernement japonais qui, en parallèle aux dites négociations, traitait dans le même temps de divers autres problèmes liés à l'Indochine tels que le développement des terres agricoles et les droits des entreprises. À cette époque, les critiques vis-à-vis de la France n'apparaissaient pas encore.

5.3.2. Déclaration lors de la visite en Indochine

À la suite de cela, à partir de décembre 1926, Inabata était une visite en Indochine en tant que représentant de la Chambre du commerce d'Osaka. La raison en est qu'en janvier 1925, quand Yamagata Arimichi avait été envoyé en Indochine en réponse à la venue du gouverneur Merlin et de sa suite au Japon, les chambres de commerce n'avait pas fait partie du voyage (Takanashi 高梨, 1938). C'est donc sous le même prétexte – celui d'une contre-visite de courtoisie diplomatique – qu'Inabata effectua son propre voyage sur place, bien que « le principal sujet de préoccupation s'avérait être d'avancer sur la question des taxes indochinoises qui préoccupait depuis plusieurs années » (Takanashi 高梨, 1938, p. 426). Inabata conduisit une diplomatie citoyenne active, s'entretenant par exemple avec les chambres du commerce locales au sujet des questions économiques franco-japonaises.

Lors de son passage à la Chambre du commerce de Hanoï, où il avait été invité, Inabata eut l'occasion de s'exprimer à la suite du discours de salutation de son président, A. Perrault (date de naissance et de décès inconnues). Ce dernier commença par remercier Inabata de sa contribution à la fondation de l'Institut du Kansai : « C'est à votre contribution, ainsi qu'à celle de vos subordonnés, que nous devons la fondation à Kyoto d'un Institut franco-japonais qui, tout en servant de fondement à la diffusion de la pensée française, sera un lieu dans lequel nous pourrons recevoir

un accueil chaleureux et familial ». Perrault s'exprima ensuite sur la nécessité de développer le commerce entre la France et le Japon (Chambre du commerce d'Osaka 大阪商業会議所, 1927a, p.1). Saisissant cette occasion, Inabata fut prompt à aborder la question des taxes indochinoises dans la première partie de son discours de salutation.

[...] Je ne pense pas que les intérêts de nos pays soient opposés un tant soit peu. En fait, je pense que les relations d'exportations et d'importations que nos deux nations entretiennent avec l'Indochine sont très similaires. Ainsi, nous ne voyons pas la moindre nécessité de nier les avantages accordés aux produits français. Il ne fait cependant aucun doute que, dans le cas des produits japonais, les taux de taxations pratiqués à leur égard les placent dans une position fort peu avantageuse comparée à celle des autres pays. Ceci étant dit, nous n'avons d'autre choix que de nous en remettre à votre bienveillance pour ce qui est de la conclusion d'un accord qui nous serait avantageux. Cette bienveillance, j'en suis convaincu, sera bénéfique pour nos deux pays qui, d'ores et déjà, ont développé sur tous les points les fondements d'une entente mutuelle. [...]

(Chambre du commerce d'Osaka 大阪商業会議所, 1927a, p.2)

À la différence de ce qu'on pouvait voir à la Chambre des conseillers, ici, les revendications sont adressées au côté français. Le ton est doux, mais Inabata fait comprendre à la France que des compromis sont attendus à l'égard de l'Indochine. L'accent est également mis sur le fait que les bénéfices n'iront pas seulement au Japon, mais aussi à la France. À cette époque, le projet au Japon de l'Institut franco-japonais du Kansai avance bien, et Inabata ne critique pas ouvertement le gouvernement français. Dans la suite de son discours, Inabata évoqua la coopération de la France à l'élaboration des codes législatifs et de l'armement japonais, avant d'aborder la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai et un éventuel accord commercial entre la France et le Japon.

5.3.3. Les impressions d'Inabata après sa visite en Indochine

Le 8 novembre 1927, après sa visite en Indochine, Inabata parlait de la signification de son voyage à la Station radio centrale d'Osaka (大阪中央放送局). Peu de temps avant, le 22 octobre, avait eu lieu l'ouverture de l'Institut franco-japonais du Kansai.

[...] Au-delà de la courtoisie, il y avait à cette conférence un objectif d'une plus

grande importance. Si je devais l'expliquer, je dirais que la visée de cette rencontre était d'abord de transmettre notre requête quant à la révision des tarifs douaniers pour les produits japonais et de promouvoir la révision des traités inéquitables, cela dans le but de développer le commerce entre nos deux pays. Depuis le commencement, le gouvernement français a pris pour habitude de taxer excessivement les produits étrangers à destination de sa colonie indochinoise, à l'exception des produits chinois. Ces taxes inéquitables constituent un obstacle majeur au commerce avec l'Indochine que nous autres, commerçants du Japon, déplorons depuis longtemps. [...]

(Chambre du commerce d'Osaka 大阪商業會議所, 1927, p. 11)

Dans le cadre de sa visite en Indochine, l'objectif principal d'Inabata, en tant que président de la Chambre du commerce d'Osaka, résidait dans la résolution de la question des taxes indochinoises. En utilisant à deux reprises le terme « inéquitable », Inabata adresse ici une critique ferme à l'encontre de l'attitude du gouvernement français. En contraste avec son intervention à la Chambre des conseillers six mois auparavant et au cours de laquelle le gouvernement japonais était mis en cause, ici, l'accent est mis sur la responsabilité du gouvernement français. Au cours de la demi-année écoulée depuis l'ouverture de l'Institut du Kansai, l'objet des critiques d'Inabata s'était ainsi déplacé du gouvernement japonais au gouvernement français.

Malgré cela, la conférence avec les Français en Indochine s'était bien déroulée, et Inabata montrait quelque espérance quant à la résolution de la question des taxes indochinoises. Il continuait de la sorte :

Nous autres à Osaka sommes particulièrement concernés par cette question. Ainsi la Chambre du commerce d'Osaka encourage, depuis longtemps et à chaque fois qu'elle en a l'occasion, la France à se livrer à l'introspection à ce sujet. Aujourd'hui, l'heure de voir ces efforts récompensés ne semble plus très loin. La construction de l'Institut franco-japonais du Kansai à Kujôyama à Kyoto est achevée. Il y a deux ou trois jours, une grandiose cérémonie d'ouverture y était organisée avec la participation de l'Ambassadeur de France, du vicomte Kyôra 清浦子爵, du baron Fujita 藤田男爵, de l'ancien gouverneur préfectoral Nakagawa Nozomu 中川望, ainsi que d'autres personnalités d'Osaka. En grande partie, c'est au soutien financier des volontaires d'Osaka que nous devons l'Institut franco-

japonais du Kansai. Aussi, nous imaginons que cet acte de mécénat et le résonnement qu'il aura en occident, permettront d'obtenir des résultats au niveau de la question de la révision des accords économiques entre la France et le Japon. Je profite donc de cette occasion pour faire mes humbles remerciements à nos mécènes de la région d'Osaka.

(Chambre du commerce d'Osaka 大阪商業会議所, 1927, p. 11)

Ici, Inabata se félicite de la bonne conduite de la campagne de récolte de fonds – dans laquelle il eut un rôle de première importance – et de la cérémonie d'ouverture de l'Institut. Ce qui est intéressant, c'est la façon dont ce dernier relie la contribution à la fondation de l'Institut à la résolution de la question des taxes indochinoises. En d'autres termes, Inabata envisageait d'obtenir des concessions de la part de la France en contrepartie de la contribution des Japonais au projet de l'Institut. Au vu des succès obtenus sur ce dernier point, on peut dire que ces espérances étaient naturelles.

Toutefois, et contre toute attente, aucune évolution ne fut observée au niveau de la question indochinoise après la fondation de l'Institut. À ce stade, il n'était pas étonnant de voir Inabata manifester ouvertement son mécontentement à l'égard des Français.

5.3.4. Les salutations d'Inabata au banquet d'adieu du représentant de l'ambassadeur de France au Japon

Deux ans après la fondation de l'Institut, en 1930, le problème des taxes indochinoises demeurait non-résolu. Le 17 février de la même année, un dîner d'adieu pour l'ambassadeur français provisoire au Japon était organisé à Osaka par la Chambre du commerce et de l'industrie. Dans son discours de salutation tenu en tant que président de la Chambre, Inabata décrivit dans les termes suivants les liens commerciaux extrêmement forts entre Osaka et l'Indochine française.

[...] Du fait de la question du riz, la réforme des tarifs douaniers indochinois que nous réclamons depuis longtemps n'a toujours pas été réalisée. Dernièrement, les taxes ont même augmenté, entraînant un déclin considérable du commerce entre Osaka et l'Indochine. En tant qu'ami de la France depuis de longues années, j'ai dévoué mes efforts à l'amitié entre nos deux pays : sans succès. Aujourd'hui, c'est avec regret que je constate la situation déplorable – telle que je l'ai présentée – dans laquelle se trouve notre commerce. [...] Sans un

rapprochement de nos relations commerciales, aspirer à une amitié réelle sera impossible.

(Chambre du commerce d'Osaka 大阪商業會議所, 1927, p. 12-13)

Pointant du doigt que, en dépit des efforts investis dans l'amitié franco-japonaise, aucun remède n'avait été apporté au problème des taxes indochinoises – lequel avait même empiré – Inabata fit part de son mécontentement à l'ambassadeur français provisoire. Inabata avait été à l'origine de l'ouverture de l'Institut franco-japonais du Kansai deux années auparavant. Aussi, la référence faite ici à l'amitié franco-japonaise fait naturellement penser à cette contribution. Inabata mit ensuite l'accent sur le fait que le commerce entre la France et l'Indochine constituait un prérequis à l'amitié entre la France et le Japon.

5.4. Le dilemme d'Inabata

Au cours de ce chapitre, nous avons placé le focus sur la personnalité d'Inabata qui entretenait une relation profonde avec la France. Nous avons vu que, tout en contribuant activement, en tant que francophile, à la construction de l'Institut franco-japonais du Kansai, Inabata faisait office de représentant du monde des affaires du Kansai et avait donc à s'impliquer dans les négociations au sujet de la question des taxes indochinoises. Tout en étant l'une des personnalités clés des échanges culturels franco-japonais de l'époque, Inabata était l'un des représentants du Japon dans le cadre de ces négociations. Pour lui, on peut considérer qu'il s'agissait là d'une sorte de dilemme.

Avant la fondation de l'Institut, Inabata attribuait le blocage de la question indochinoise à l'attitude du gouvernement japonais. Après cela, il mit l'accent sur la responsabilité du gouvernement français. En fait, Inabata espérait obtenir des concessions de la France au sujet de l'Indochine en échange du succès qu'avait été la fondation de l'Institut. Premier francophile du Kansai, de même que membre clé de son monde des affaires, la position d'Inabata entre la France et le Japon était on ne peut plus délicate. Ainsi, si la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai doit être vu en premier lieu comme un succès de la coopération culturelle entre la France et le Japon, l'analyse des propos d'Inabata effectuée au cours de ce chapitre nous permet de tirer la conclusion selon laquelle la question des taxes indochinoises en constitua également un facteur.

Chapitre 6 : Conclusion

6.1. Résumé

Notre étude fait donc remonter l'origine des institutions de coopération culturelle franco-japonaises aux notes échangées entre les deux pays de février à avril 1928. Dans le même temps, elle aborde le lien entre la fondation de la Maison franco-japonaise et l'Institut franco-japonais du Kansai d'un côté, et la question des taxes indochinoises de l'autre.

Au cours de la Seconde moitié du 19^{ème} siècle, les échanges culturels connurent un développement considérable à l'échelle internationale, et notamment autour des puissances européennes. À partir de 1907, le gouvernement français lui-même mit en place des Instituts français à l'étranger à des fins d'échanges culturels. Les premiers furent placés dans des pays d'Europe de l'est, puis dans de nombreuses villes du monde. La Maison franco-japonaise et l'Institut franco-japonais du Kansai peuvent être appréhendés comme deux éléments de la politique de diplomatie culturelle française, et leur création est fondamentale du point de vue de l'histoire des échanges culturels avec le Japon.

Le projet de regrouper des chercheurs français et japonais et d'établir une institution permanente de coopération académique au Japon, apparaît pour la première fois dans une « Note » du 12 février 1918 de l'Ambassade française du Japon. L'année suivante, une délégation centrée autour de l'Université de Lyon était dépêchée au Japon et ébauchait le projet d'établir un « Institut » à Tokyo. En décembre 1924, le projet de l'« Institut » donnait finalement naissance à la Maison franco-japonaise : une institution majoritairement orientée vers la recherche. Ainsi, le premier organisme permanent d'échanges culturels franco-japonais du pays avait vu le jour à Tokyo.

Par la suite, Claudel, Ruellan, et Inabata se firent les promoteurs de la création d'une institution d'échanges culturels franco-japonaise dans le Kansai. Claudel, qui ne pouvait se satisfaire de la Maison, fut particulièrement exigeant vis-à-vis du projet de l'Institut et y joua un rôle majeur. Ruellan envisageait d'abord un établissement ouvert en seule période estivale. Toutefois, le soutien financier apporté par Inabata et ses proches fut bien plus important que prévu et, de peur qu'un organisme temporaire ne satisfasse les attentes des soutiens du Kansai, on opta finalement pour un établissement permanent à Kyoto, lequel vit le jour en octobre 1927 sous le nom d'« Institut franco-

japonais du Kansai ».

Si le développement des institutions culturelles franco-japonaises illustre la volonté des deux pays d'approfondir leurs relations à cet égard, la question des taxes indochinoises demeurait, dans les années 20, une problématique importante entre la France et le Japon. En réaction aux taxes élevées imposées au pays dans le cadre de son commerce avec l'Indochine française, le gouvernement et le monde des affaires japonais – en premier lieu celui Osaka – se fixèrent pour objectif de porter la question sur la table des négociations avec la France, et de la résoudre.

Pour obtenir des concessions de la part des Français au sujet de la question indochinoise, la Société des Amis de l'Indochine, une société japonaise privée, apporta sa collaboration financière au moment de la fondation de la Maison franco-japonaise. Dans la même logique, l'Institut franco-japonais du Kansai bénéficia au moment de sa création du soutien financier de nombreuses personnalités de la région, au premier rang desquelles figurait Inabata. Ce dernier espérait obtenir des concessions de la part des Français pour avoir contribué à l'amitié franco-japonaise via la fondation de l'Institution franco-japonais du Kansai. Lui, qui aimait la France comme aucun autre et avait tissé avec elle un lien fort, se devait de mettre ces avantages particuliers au profit des intérêts de son pays.

Si la fondation de la Maison et de l'Institut dans les années 20 peut être considérée comme relevant d'objectifs partagés de coopération culturelle, il convient de dire que les Français aspiraient également à la diffusion de leur langue sur l'archipel et aux retombées économiques qui devaient s'ensuivre. De même, il est clair que du côté japonais, la volonté politique de parvenir à régler les problèmes économiques avec le partenaire français constitua un facteur important de l'institutionnalisation des relations culturelles avec ce dernier. Le contexte de naissance des institutions d'échanges culturels franco-japonaises est donc très complexe.

6.2. Signification de la diplomatie culturelle contemporaine

Notre étude s'est majoritairement concentrée sur les origines et le processus de création de la Maison franco-japonaise et de l'Institut franco-japonais du Kansai. Dollot disait de la culture qu'elle est « un élément important de confiance et d'autorité pour les nations » (Dollot, 1965, p. 36). De plus en plus, le 21^{ème} siècle semble donner sens à cette citation. Ainsi, il semble que le temps soit venu pour les nations de recourir à nouveau au pouvoir de la diplomatie culturelle. Alors que, au gré de leurs croissances économiques et du renforcement de leurs appareils militaires, les nations émergentes telles que la Chine et l'Inde ont accru leur hard-power et leurs capacités à s'exprimer sur la scène mondiale, les nations européennes et le Japon, qui jusque-là avaient tracté derrière eux le

reste du monde, se voient aujourd'hui dans la nécessité de recourir à la diplomatie culturelle afin de s'affirmer par rapport aux premiers.

À cet égard, la diplomatie culturelle française, qui s'efforce de capitaliser sur les divers aspects de sa culture – cela va des disciplines académiques à la langue en passant par les arts, la cuisine, et toute sorte de conférences – continue de séduire à l'étranger et se place en tête au niveau mondial. Au Japon, l'Institut français actuel incarne à la perfection cet effort de diffusion de la culture française à l'étranger. Tout en concentrant ses efforts sur l'apprentissage de la langue française, l'Institut est aussi à l'origine de l'Académie de musique française de Kyoto, du festival de Paris, ou de séminaires sur le vin, si bien qu'il est possible de goûter à la culture française tout en demeurant à Kyoto. La coopération culturelle prend des formes diverses, mais lorsque l'on se tient devant l'Institut français, on a sous les yeux une incarnation de premier rang, peaufinée dans ses moindres détails, de la stratégie de diplomatie culturelle française.

6.3. Enjeux futurs

Pour expliquer au mieux le processus de création des institutions diplomatiques et culturelles et les négociations entre la France et le Japon, notre étude s'est référée, entre autres sources, à des études passées et aux documentations des archives du Ministère des Affaires étrangères du Japon. Pour autant, nous n'avons pu aborder Shibusawa Eiichi 澁澤榮一 (1840-1931), lequel eut un rôle central dans la mise sur pieds de la Maison franco-japonaise. De même il ne nous aura pas été possible de mettre la main sur les écrits inter-gouvernementaux à l'origine de la fondation de l'Institut franco-japonais du Kansai.

Si le projet de l'Institut du Kansai par Claudel arrive dans la suite immédiate de la fondation de la Maison (Claudel, 1995), ce n'était pas la première fois que le diplomate évoquait cette idée. Ici, des documentations supplémentaires au sujet du projet de Claudel permettraient d'en comprendre davantage les origines. Il est évident que le projet éphémère d'Université d'été au Mont Hiei porté par Ruelland n'était pas, aux yeux de Claudel, la meilleure des options, il n'est donc pas étonnant qu'il n'eût pas été retenu. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que le soutien massif apporté au projet par les Japonais fut un élément déterminant en faveur de l'établissement d'un organisme permanent. Néanmoins, il est indéniable que, dans ce contexte, s'illustrait également la volonté du diplomate Paul Claudel.

En faisant la lumière sur les tenants et les aboutissants de ces projets institutionnels, nous sommes parvenus à dévoiler l'un des aspects du processus auquel nous devons la relation culturelle de plus en plus intime existant aujourd'hui entre la France et le Japon. Peut-être cela pourra-t-il

apporter quelques indications utiles à l'appréhension de la poursuite des échanges culturels entre les deux pays.

Bibliographie

Ouvrages en japonais

JACAR (アジア歴史資料センター) (1918) . ref . B12081999600 [22 . 仏国協会 (学院) 設立計画ニ関スル件同二月] 『学術教育関係雑件第三巻』外務省外交史料館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B12081999600?
IS_STYLE=default&IS_KEY_S1=%E4%BB%8F%E5%9B%BD%E5%8D
%94%E4%BC%9A&IS_TAG_S1=InfoD&IS_KIND=SimpleSummary&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B12081999600?IS_STYLE=default&IS_KEY_S1=%E4%BB%8F%E5%9B%BD%E5%8D%94%E4%BC%9A&IS_TAG_S1=InfoD&IS_KIND=SimpleSummary&)

(2015年1月14日参照)

JACAR (1922a) . B03041009100 [1 . 在本邦日仏協会 / 11日仏会館目論見私案] 『在内外協会関係雑件 / 在内外ノ部第一巻 (1.3.3) 』 , 外務省外交史料館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041009100?
IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%EF%BC%91%EF%BC%8E
%E5%9C%A8%E6%9C%AC%E9%82%A6%E6%97%A5%E4%BB%8F%E
%8D%94%E4%BC%9A%EF%BC%8F%EF%BC%91%EF%BC
%91%20%E6%97%A5%E4%BB%8F%E4%BC%9A%E9%A4%A8%E7%9B
%AE%E8%AB%96%E8%A6%8B
%E7%A7%81%E6%A1%88&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041009100?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%EF%BC%91%EF%BC%8E%E5%9C%A8%E6%9C%AC%E9%82%A6%E6%97%A5%E4%BB%8F%E%8D%94%E4%BC%9A%EF%BC%8F%EF%BC%91%EF%BC%91%20%E6%97%A5%E4%BB%8F%E4%BC%9A%E9%A4%A8%E7%9B%AE%E8%AB%96%E8%A6%8B%E7%A7%81%E6%A1%88&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&)

(2015年1月14日参照)

JACAR (1922b) . B03041016700 [39 . 印度支那協会] 『在内外協会関係雑件 / 在内外ノ部第二巻 (1.3.3) 』 , 外務省外交史料館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041016700?
IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%EF%BC%93%EF%BC
%99%EF%BC%8E%E5%8D%B0%E5%BA%A6%E6%94%AF
%E9%82%A3%E5%8D%94%E4%BC
%9A&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041016700?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%EF%BC%93%EF%BC%99%EF%BC%8E%E5%8D%B0%E5%BA%A6%E6%94%AF%E9%82%A3%E5%8D%94%E4%BC%9A&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&) (2015年1月14日参照)

JACAR (1924a) . B03041020000 [9 . 財団法人日仏会館] 『在内外協会関係雑件 / 在内外ノ部第三巻 (1.3.3) 』 , 外務省外交史料館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041020000?
IS_STYLE=default&IS_KEY_S1=%E8%B2%A1%E5%9B](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041020000?IS_STYLE=default&IS_KEY_S1=%E8%B2%A1%E5%9B)

[%A3%E6%B3%95%E4%BA%BA%E6%97%A5%E4%BB%8F%E4%BC%9A
%E9%A4%A8&IS_TAG_S1=InfoD&IS_KIND=SimpleSummary&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03040783600?IS_KIND=SimpleSummary&IS_TAG_S1=InfoD&IS_KEY_S1=8%E3%80%80%E5%A4%A7%E6%AD%A313%E5%B9%B412%E6%9C%8813%E6%97%A5%E3%81%8B%E3%82%89%E5%A4%A7%E6%AD%A313%E5%B9%B412%E6%9C%8817%E6%97%A5&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&) (2015年
1月14日参照)

JACAR (1924b) . B03040783600 「8大正13年12月13日から大正13年12月17日」 『文化
交換関係雑件 / 日仏関係ノ部第一巻 (1.3.1) 』 , 外務省外交史料館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03040783600?
IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=8%E3%80%80%E5%A4%A7%E
6%AD%A313%E5%B9%B412%E6%9C%8813%E6%97%A5%E3%81%8B
%E3%82%89%E5%A4%A7%E6%AD%A313%E5%B9%B412%E6%9C
%8817%E6%97%A5&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03040783600?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=8%E3%80%80%E5%A4%A7%E6%AD%A313%E5%B9%B412%E6%9C%8813%E6%97%A5%E3%81%8B%E3%82%89%E5%A4%A7%E6%AD%A313%E5%B9%B412%E6%9C%8817%E6%97%A5&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&) (2015年1
月14日参照)

JACAR (1926) . B03041034500 「11 . 日仏文化協会」 『在内外協会関係雑件 / 在内ノ部
第六巻 (1.3.3) 』 , 外務省外交史料館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041034500?
IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%EF%BC%91%EF%BC%91%EF%BC
%8E%E6%97%A5%E4%BB%8F%E6%96%87%E5%8C%96%E5%8D
%94%E4%BC%9A&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B03041034500?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%EF%BC%91%EF%BC%91%EF%BC%8E%E6%97%A5%E4%BB%8F%E6%96%87%E5%8C%96%E5%8D%94%E4%BC%9A&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&) (2015年1月14日
参照)

JACAR (1927-1928) . B04011424800 「本邦ニ於ケル学会関係雑件 / 関西日仏学館関係分
割1」 『本邦ニ於ケル学会関係雑件 / 関西日仏学館関係 (1.1.3) 』 , 外務省外交史
料 館 .

[http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04011424800?
IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9C%AC
%E9%82%A6%E3%83%8B%E6%96%BC%E3%82%B1%E3%83%AB
%E5%AD%A6%E4%BC%9A%E9%96%A2%E4%BF%82%E9%9B
%91%E4%BB%B6%EF%BC%8F%E9%96%A2%E8%A5%BF
%E6%97%A5%E4%BB%8F%E5%AD
%A6%E9%A4%A8%E9%96%A2%E4%BF
%82%20%E5%88%86%E5%89%B21&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=In
foD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04011424800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9C%AC%E9%82%A6%E3%83%8B%E6%96%BC%E3%82%B1%E3%83%AB%E5%AD%A6%E4%BC%9A%E9%96%A2%E4%BF%82%E9%9B%91%E4%BB%B6%EF%BC%8F%E9%96%A2%E8%A5%BF%E6%97%A5%E4%BB%8F%E5%AD%A6%E9%A4%A8%E9%96%A2%E4%BF%82%20%E5%88%86%E5%89%B21&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&) (2015年1月14日参照)

JACAR (1928) . B04012415100 「本邦ニ於ケル協会及文化団体関係雑件 / 日仏文化協会
関係分割1」 『本邦ニ於ケル協会及文化団体関係雑件 / 日仏文化協会関係

(I.1.10) 』 , 外務省外交史料館 .

http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04012415100?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9C%AC%E9%82%A6%E3%83%8B%E6%96%BC%E3%82%B1%E3%83%AB%E5%8D%94%E4%BC%9A%E5%8F%8A%E6%96%87%E5%8C%96%E5%9B%A3%E4%BD%93%E9%96%A2%E4%BF%82%E9%9B%91%E4%BB%B6%EF%BC%8F%E6%97%A5%E4%BB%8F%E6%96%87%E5%8C%96%E5%8D%94%E4%BC%9A%E9%96%A2%E4%BF%82%20%E5%88%86%E5%89%B21&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD& (2015年1月14日参照)

JACAR (1930) . B04013089700 「要視察人關係雜纂 / 外国人ノ部第二卷3. 仏国人ノ部」
『要視察人關係雜纂 / 外国人ノ部第二卷 (I.4.5) 』 , 外務省外交史料館 .

http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013089700?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E8%A6%81%E8%A6%96%E5%AF%9F%E4%BA%BA%E9%96%A2%E4%BF%82%E9%9B%91%E7%BA%82%EF%BC%8F%E5%A4%96%E5%9B%BD%E4%BA%BA%E3%83%8E%E9%83%A8%20%E7%AC%AC%E4%BA%8C%E5%B7%BB%203%EF%BC%8E%E4%BB%8F%E5%9B%BD%E4%BA%BA%E3%83%8E%E9%83%A8&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD& (2015年1月14日参照)

JACAR (1931) . B04013094000 「要視察人關係雜纂 / 外国人ノ部第四卷12. 仏蘭西人」
『要視察人關係雜纂 / 外国人ノ部第四卷 (I.4.5) 』 , 外務省外交史料館 .

http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013094000?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E8%A6%81%E8%A6%96%E5%AF%9F%E4%BA%BA%E9%96%A2%E4%BF%82%E9%9B%91%E7%BA%82%EF%BC%8F%E5%A4%96%E5%9B%BD%E4%BA%BA%E3%83%8E%E9%83%A8%E3%80%80%E7%AC%AC%E5%9B%9B%E5%B7%BB%E3%80%8012%EF%BC%8E&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD& (2015年1月14日参照)

JACAR (1932) . A01200640200 「日本国及印度支那間ノ貿易規程ヲ暫定的ニ定ムル為ノ日本国仏蘭西国間通商協定ヲ批准セラル」 『公文類聚・第五十六編・昭和七年・第二十卷・外事四・通商』，国立公文書館.

http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_A01200640200?

[IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%9B%BD%E5%8F%8A%E5%8D%B0%E5%BA%A6%E6%94%AF%E9%82%A3%E9%96%93%E3%83%8E%E8%B2%BF%E6%98%93%E8%A6%8F%E7%A8%8B%E3%83%B2%E6%9A%AB%E5%AE%9A%E7%9A%84%E3%83%8B%E5%AE%9A%E3%83%A0%E3%83%AB%E7%82%BA%E3%83%8E%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%9B%BD%E4%BB%8F%E8%98%AD%E8%A5%BF%E5%9B%BD%E9%96%93%E9%80%9A%E5%95%86%E5%8D%94%E5%AE%9A](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_A01200640200?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%9B%BD%E5%8F%8A%E5%8D%B0%E5%BA%A6%E6%94%AF%E9%82%A3%E9%96%93%E3%83%8E%E8%B2%BF%E6%98%93%E8%A6%8F%E7%A8%8B%E3%83%B2%E6%9A%AB%E5%AE%9A%E7%9A%84%E3%83%8B%E5%AE%9A%E3%83%A0%E3%83%AB%E7%82%BA%E3%83%8E%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%9B%BD%E4%BB%8F%E8%98%AD%E8%A5%BF%E5%9B%BD%E9%96%93%E9%80%9A%E5%95%86%E5%8D%94%E5%AE%9A)

[E3%83%B2%E6%89%B9%E5%87%86%E3%82%BB](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_A01200640200?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%9B%BD%E4%BB%8F%E8%98%AD%E8%A5%BF%E5%9B%BD%E9%96%93%E9%80%9A%E5%95%86%E5%8D%94%E5%AE%9A%E3%83%B2%E6%89%B9%E5%87%86%E3%82%BB)

[IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_A01200640200?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%97%A5%E6%9C%AC%E5%9B%BD%E4%BB%8F%E8%98%AD%E8%A5%BF%E5%9B%BD%E9%96%93%E9%80%9A%E5%95%86%E5%8D%94%E5%AE%9A%E3%83%B2%E6%89%B9%E5%87%86%E3%82%BB%E3%83%A9%E3%83%AB&IS_STYLE=default&IS_TAG_S1=InfoD&) (2015年1月14日参照)

JACAR (1937) . B04013452800 「条約ノ調印、批准、実施其他ノ先例雜件第四卷2 . 調査綴 (13) 太平洋ノ平和保障ニ関スル諸条約分割1」 『条約ノ調印、批准、実施其他ノ先例雜件第四卷 (B.0) 』，外務省外交史料館 .

http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?

[IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D)

[A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D)

[B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F)

[E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E)

[E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[E5%9B%9B%E5%B7%BB%E3%80%802%EF%BC%8E%E8%AA%BF](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[E6%9F%BB%E7%B6%B4%20%EF%BC%8813%EF%BC](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[89%E5%A4%AA%E5%B9%B3%E6%B4%8B%E3%83%8E](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[E5%B9%B3%E5%92%8C%E4%BF%9D%E9%9A%9C%E3%83%8B](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[E9%96%A2%E3%5682%B9%E3%83%AB%E8%AB%B8%E6%9D](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[A1%E7%B4%84%20%E5%88%86%E5%89%B21%E3%80%8D&IS_STYLE=d](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC)

[efault&IS_TAG_S1=InfoD&](http://www.jacar.go.jp/DAS/meta/image_B04013452800?IS_KIND=SimpleSummary&IS_KEY_S1=%E6%9D%A1%E7%B4%84%E3%83%8E%E8%AA%BF%E5%8D%B0%E3%80%81%E6%89%B9%E5%87%86%E3%80%81%E5%AE%9F%E6%96%BD%E5%85%B6%E4%BB%96%E3%83%8E%E5%85%88%E4%BE%8B%E9%9B%91%E4%BB%B6%20%E7%AC%AC) (2015年1月14日参照)

- 海野芳郎（1983）。「日本とインドシナの貿易摩擦」細谷千博編『太平洋・アジア圏の国際経済紛争史』東京大学出版会。
- 大阪商業会議所（1927a）。「『月報』第240号，大阪商業会議所。
- 大阪商業会議所（1927b）。「『月報』第247号，大阪商業会議所。
- 大阪商工会議所（1930）。「『月報』第274号，大阪商工会議所。
- 大阪商工会議所（1932）。「『月報』第300号，大阪商工会議所。
- 大阪商工会議所（1979）。「『大阪商工会議所百年史（資料編）』大阪商工会議所。
- 関西経済連合会（1976）。「『関西財界外史（戦前編）』関西経済連合会。
- 外務省外交史料館（1926a）。「『外国諸官員異動報告雜件外交官及領事館ノ部』大正15年4月－6月。
- 外務省外交史料館（1926b）。「『外国諸官員異動報告雜件外交官及領事館ノ部』大正15年7月－8月。
- 外務省外交史料館（1926c）。「『外国諸官員異動報告雜件外交官及領事館ノ部』大正15年9月－10月。
- 外務省外交史料館（1926d）。「『外国諸官員異動報告雜件外交官及領事館ノ部』大正15年1月。
- 外務省編（1924a）。「メルラン總督松井外務大臣会談要領」『日本外交文書』大正13年，第2冊，181号文書。
- 外務省編（1924b）。「外務省公表」『日本外交文書』大正13年，第2冊，182号文書。
- 外務省編（1924c）。「在ハイフォン森領事ヨリ幣原外務大臣宛」『日本外交文書』大正13年，第2冊，186号文書。
- 外務省編（1925a）。「閣議決定」『日本外交文書』大正14年，第1冊，179号文書。
- 外務省編（1925b）。「在ハイフォン森領事ヨリ幣原外務大臣宛（電報）」『日本外交文書』大正14年，第1冊，184号文書。
- 外務省編（1926a）。「在仏国石井大使ヨリ幣原外務大臣宛」『日本外交文書』大正15年，第1冊，131号文書。
- 外務省編（1926b）。「幣原外務大臣ヨリ在仏国石井大使宛（電報）」『日本外交文書』大正15年，第1冊，143号文書。
- 河野健二（1942）。「佛領印度支那の關税問題」『經濟論叢』第55卷4号，京都帝國大學經濟學會。
- 河野健二（1943）。「佛印關税制度の意義」『東亞經濟論叢』第3卷2号，京都帝國大學經濟學部内東亞經濟研究所。

- 貴族院編（1988）．『帝國議會貴族院委員會議事速記録』第28巻, 臨川書店.
- 篠永宣孝（2010a）．「駐日大使ポール・クローデルとフランスの対日政策（1）」『大東文化大学経済論集』第94号.
- 高梨光司編（1938）．『稲畑勝太郎君傳』稲畑勝太郎翁喜壽記念傳記編纂會.
- 高梨光司（1938）．『稲畑勝太郎君傳附録』稲畑勝太郎翁喜壽記念傳記編纂會.
- 中條忍（2001）．「ポール・クローデルと日仏会館設立をめぐる」『日仏文化』（66）日仏会館. 日本拓殖協會（1941）．『佛領印度支那』日本拓殖協會.
- 濱口學（2010）．「1920年の中東欧とフランス」『國學院法學』第47巻第4号.
- 濱口學（2011a）．「クローデルと日仏通商条約改締交渉（一）」『國學院大學紀要』第48巻第4号.
- 濱口學（2011b）．「クローデルと日仏通商条約改締交渉（二）」『國學院大學紀要』第49巻第1号.
- 濱口學（2013）．「クローデルと日仏通商条約改締交渉（七）」『國學院大學紀要』第51巻第1号.
- 藤原貞朗（2014）．「大戦間期の日仏会館の東洋学者とフランス極東学院一日仏会館創設に関する新資料の紹介一」『日仏文化』（83）日仏会館.
- 満鐵東亞經濟調査局（1941）．『南洋叢書第二巻改訂佛領印度支那篇』満鐵東亞經濟調査局.
- 三浦信孝, 西山教行編（2010）．『現代フランス社会を知るための62章』明石書店.
- 宮本エイ子（1986）．『京都ふらんす事始め』駿河台出版社.
- ジロー・アルテュール（1999）．『佛領植民地の關稅政策』龍溪書舎, 臺灣總督官房調査課訳, 1931.
- ドロー・ルイ（1965）．『国際文化交流』白水社, 三保元訳.
- ワッセルマン・ミッシェル（2014）．「関西日仏学館の設立（1927年）」『日仏文化』（83）日仏会館.

Ouvrages en français

Site de l'Institut français

Chevalier, J.-C.,(2001).« Diffusion du français en Europe de l'Est : 1920-1939 », Escalle, K, M-C. et Melka, F. (réd), *Changements politiques et statut des langues : histoire et épistémologie 1780-1945.*

Claudé, P., *Correspondance diplomatique Tokyo 1921-1927, textes choisis, présentés et annotés par Lucile Garbagnati-Cahiers Paul Claudé*, no. 14 - Gallimard, 1995 ; (奈良道子訳 (1999) . 『孤独な帝国日本の一九二〇年代』草思社 .)

Espagne, M.. (1993). *Le paradigme de l'étranger*, Les éditions du Cerf, Paris.

Frank, B., Iyanaga, S.,(1974).« La Maison franco-japonaise, son histoire, ses buts, son fonctionnement », *Nichifutsu bunka*, no 31, 1974, Maison franco- japonaise. (フランク・ベルナル, 彌永昌吉 (1974) . 「日仏会館の歴史, 目的および活動」『日仏文化』(31) 日仏会館.)

Luchaire, J.,(1923).« L'enseignement des langues, littératures et civilisations modernes et son utilité pour le rapprochement international », *League of Nations*.

Luchaire, J.,(1965). *Confession d'un Français moyen (1876-1950)*, Florence, Olschki.

Marchand Louis (1937). *Le nouvel Institut franco-japonais de Kyoto: Documents pour servir à l'histoire des relations intellectuelles franco-japonaises*, Société de rapprochement intellectuel franco-japonais. (宮本正清譯 (1937) . 『関西日佛學館新館』日佛文化協會 .)

Renard, I.,(2001). « L'institut français de Florence(1900-1920) », *Collection de l'École française de Rome*.

Roche, F., Pigniau, B., (1995). *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*, La Documentation française.

Sugiyama, N.,(1936). *Ma mission en France, 1934 ; conférence et allocutions*, Maison franco-japonaise, Tokyo.

Remerciements

C'est grâce aux conseils et au soutien de nombreuses personnes, à commencer par les professeurs, que nous avons été en mesure de réaliser cette étude.

Du plan de recherche à l'écriture, en passant par la construction de la bibliographie, l'ensemble du travail accompli ici l'a été sous la supervision de M. NISHIYAMA Noriyuki, et c'est grâce à lui que notre mémoire a pu atteindre sa forme finale.

Nous n'oublierons pas de mentionner l'aide apportée au quotidien par les professeurs et les étudiants de troisième cycle du cours d'instruction de langues étrangères, ainsi que par le personnel du laboratoire de recherche.

Pour terminer, les responsables de la bibliothèque universitaire ont été d'une aide précieuse lorsqu'il fut question de constituer notre bibliographie.

Du fond du cœur, je tiens à exprimer à chacun d'entre eux mes sincères remerciements.